BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3978 du Vendredi 26 Juin 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COVID-19

Le Gouvernement veut réquisitionner les stades pour les malades

(P.3)

DISPARITIONS

Jean-Michel Bokamba-Yangouma inhumé au cimetière du centre-ville

(P. 5)

. La rumba perd l'un de ses fervents défenseurs, Mfumu Di Fua Di Sassa

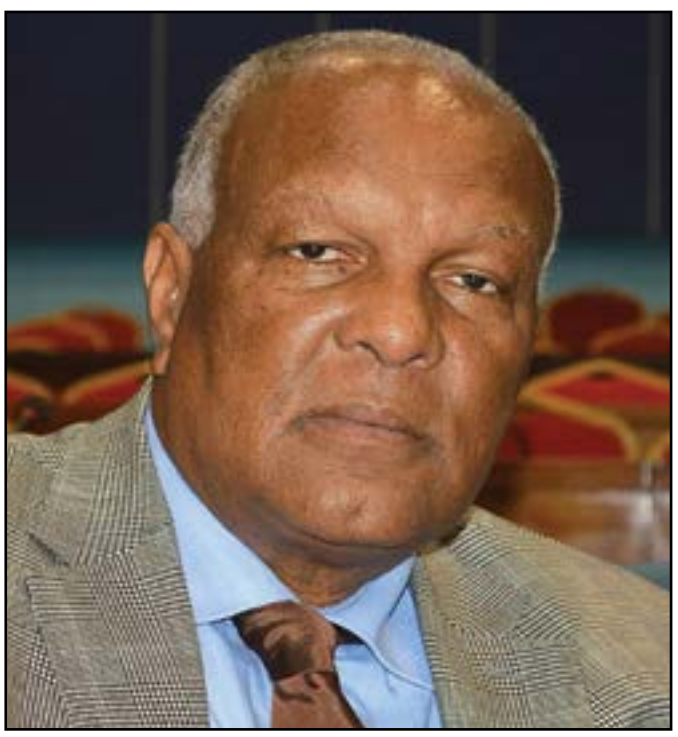

Il militait pour l'inscription de ce genre musical prisé de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité.

(P.12)

COMMISSIONS EPISCOPALES

La session pastorale annuelle se prépare

Pendant les travaux préparatoires

(P.9)

AFRIQUE

L'OMS s'inquiète de l'accélération de la pandémie du coronavirus

(P.7)

Editorial

Pour notre Histoire

DEUX FAMILLES, UN TRESOR

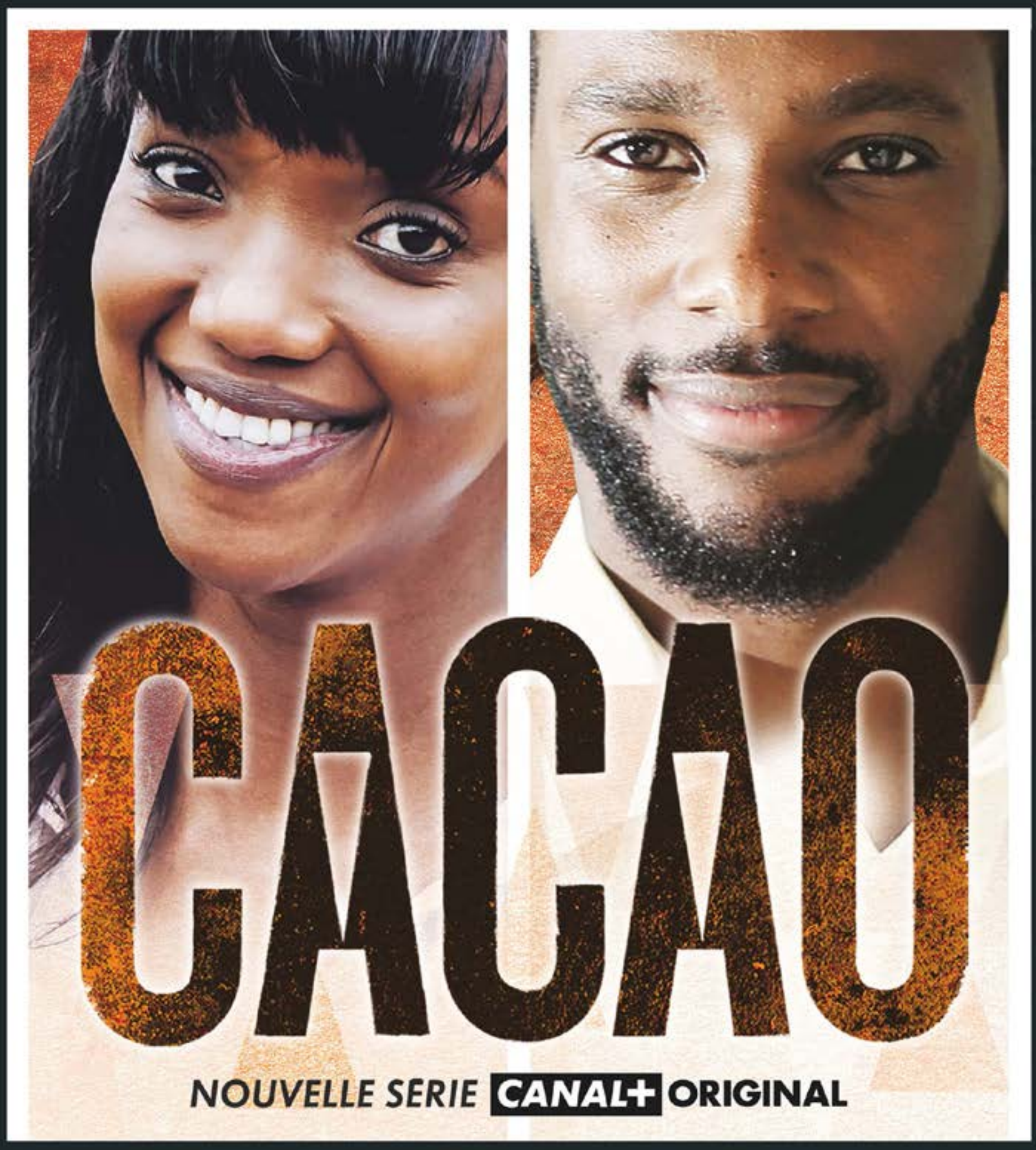

CANAL+ INTERNATIONAL S.A.S. au capital de 3 912 064 € - 592 033 401 RCS NANTERRE

Anthony et Manuela appartiennent à deux familles rivales qui s'affrontent pour dominer la production et le négoce cacaoyer. Pourtant ils vont se rapprocher. Qu'est ce qui l'emportera amour ou business ?

Réponse dès le 15 Juin dans CACAO, votre nouvelle série **CANAL+** *ORIGINAL*

CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS CANAL+

COVID-19

Le Gouvernement veut réquisitionner les stades pour les malades

Le Comité de coordination de l'Assemblée nationale sur la gestion du COVID-19, conduit par Isidore Mvouba, était face au Gouvernement le 24 juin dernier, au cours d'une séance de travail portant sur les thématiques socio-économiques et sanitaires de l'exécution du programme national de riposte contre cette pandémie, ainsi que le partenariat avec le FMI et la stratégie de relance post-COVID-19.

Les parlementaires voulaient avoir des informations sur l'existence juridique des deux instruments financiers (Fonds COVID-19 et Fonds national de solidarité); les contributeurs et niveaux actuels d'abondement de ces fonds; les principaux dispositifs de soutien à l'économie déjà mis en œuvre et l'évaluation d'étape des appuis à la chaîne des bénéficiaires identifiés...

Clément Mouamba a fait savoir que la situation économique du pays n'est pas du tout bonne. *«Sur les 500 milliards de F.CFA qu'on devrait trouver dans l'urgence pour soutenir l'économie et les populations les plus fragiles, y compris l'économie informelle, le Gouvernement n'a pu mobiliser que 50 milliards de F.CFA dont 40 milliards pour l'économie et 10 milliards pour les ménages»*, a-t-il dit.

Pour lui, les problèmes économiques sont sérieux et les conséquences économiques aussi pour notre pays. *«On est en récession, mais contrôlable. C'est pour cela que nous avons déconfiné, tout en sachant que c'est tout de même un risque. C'est une décision hautement politique»,* a expliqué Clément Mouamba.

S'agissant des relations avec le FMI, il a indiqué que celles-ci sont toujours là. *«A cause de la pandémie du COVID-19, il faut avoir une autre relecture dans la manière de conduire ce programme qui est toujours en vigueur. On a eu le premier décaissement, le deuxième n'est pas arrivé…Le FMI doit revoir sa façon de soutenir le Congo»*, a déclaré le premier ministre.

Le ministre d'Etat, Gilbert Ondongo, gestionnaire de la task force, tout en indiquant les députés sur l'existence juridiques des deux fonds, les a renvoyés aux articles 6 et 7 de la loi des finances 2020.

Quant aux personnes vulnérables à prendre en compte dans le cadre du fonds COVID-19, il a évoqué le chiffre de 200.000 ménages dont 100.000 à Brazzaville, 60.000 à Pointe-Noire et 40.000 pour les autres départements qui devraient bénéficier de cette aide, en raison de 60.000 F.CFA par ménage, soit un total de 10 milliards de F.Cfa.

Par ailleurs, il a indiqué que si le Congo veut stabiliser l'économie et relancer les activités, *«l'un des moyens le plus sûr, c'est de payer la dette intérieure; redonner de la trésorerie à ceux qui ont travaillé pour l'Etat et ceux qui attendent de l'Etat le paiement des travaux effectués et des travaux en cours. Nous devons nous battre pour mobiliser les 257 milliards de F.CFA pour payer cette dette.»*

Pour sa part, le ministre délégué Ludovic Ngatsé, du Budget, a précisé que l'audit sur la dette intérieure se poursuit. Il a ensuite donné les montants reçus à ce jour par les deux Fonds: le Fonds national de solidarité (41 milliards 657 millions de F.CFA) et le Fonds COVID-19 (1.195.705.000 de F.CFA).

S'exprimant sur l'évolution de la pandémie dans le pays, Mme Jacqueline Lydia Mikolo a laissé entendre que celle-ci se propage progressivement dans tous les départements.

Isidore Mvouba

Le Gouvernement

Avec le deuxième palier du déconfinement progressif, notamment la libre circulation des personnes sur l'ensemble du territoire, a dit la ministre, la propagation de la maladie risque de gagner en ampleur et dans tous les départements.

La répartition par sexe des personnes touchées par le COVID-19 montre que les hommes sont plus touchés avec 78% des cas contre 22% chez les femmes. La tranche d'âge de 39 à 49 ans constitue la majorité des cas de COVID-19 enregistrés dans le pays. *«L'âge avancé et l'arrivée tardive des patients dans les sites de prise en charge ont fortement contribué aux décès constatés»,* a signalé Jacqueline Lydia Mikolo.

Parlant des respirateurs, la ministre pense qu'ils ne sont pas vraiment indispensables comme il avait été pensé au début de la pandémie. Il y en a: *«Trois au CHU-B plus les dix autres qui viennent d'être livrés dont deux déjà installés. En réalité, ces respirateurs n'ont jamais été sollicités y compris celui qui est à Léyono. Avec les 30 respirateurs que nous avons commandés et la trentaine existant dont un bon nombre est en panne et dont nous avons commandé les pièces, le nombre pourrait passer à plus de 70 respirateurs. On est largement au-dessus de nos besoins. On n'a plus besoin d'en commander d'autres»*, a-t-elle soutenu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Pour notre Histoire

Par pans entiers, l'Histoire du Congo s'effiloche. La pandémie du coronavirus y donne de voraces coups de lacération, fauchant un à un les protagonistes de son déroulé. Ils s'en vont, incontinents, ne laissant pas le plus souvent les traces de leur action. Le Congolais n'a pas la culture littéraire des mémoires. Il n'aime pas se penser au passé.

Des plumes alertes, des politiciens habiles, des scientifiques de renom, des acteurs de la société civile, des analystes éclairés, des journalistes s'en vont. Certes, c'est la loi de Dieu: nous naissons et nous disparaissons. Mais au Congo, il devrait être dans la loi des hommes aussi d'inciser dans les pages de l'Histoire qui se déroule les faits et les mentions qui méritent d'être qualifiés tels.

Le faire n'est pas forcément affaire de volonté politique. Grâce à Dieu, la parole reste libre, et si quelques saillies devraient être chahutées, quelques distorsions disputées, qu'elles le soient dans l'élégance intellectuelle et couchées par écrit. Sortons de l'oralité atavique où nous fixent maints écrits des autres. Et reprenons l'Histoire là où l'ont laissée les maîtres qui furent.

Parce que, à laisser notre fantaisie seule combler les vides de nos interrogations, nous en venons forcément à tirer l'Histoire à soi. Un match Congo-Zaïre, qui se serait soldé par un cuisant 2 buts à zéro, se transformerait aussitôt en une éclatante victoire de qui a perdu du fait que notre volonté refuse de se plier à l'obstination des faits. La mémoire sait s'entourer de coton lorsqu'elle va explorer les responsabilités historiques d'un peuple ou d'un parti politique.

Elle sait vite tordre dans les contours de ses désirs ce qui jamais ne fut. Tel méchant se voit parer des vertus de la bonté et de l'altruisme; tel humaniste sera enseveli sous l'épaisse couche de l'insignifiance pour peu qu'il veuille – ou qu'on veuille, pour lui – dire comment les choses furent ; comment l'histoire était.

Depuis nos années d'indépendance jusqu'aux tumultes de la Révolution, en passant par les soubresauts d'une orientation unilatérale de nos souhaits et désirs de citoyens portés prétendument par des représentations uniques, nous avons déformé l'Histoire. Et nous continuerons de le faire tant qu'une volonté puissante criera, ordonnera qu'un certain jour il pleuvait et que nous étions sous ciel serein au mois de juillet. Le soleil se lève pour tous; pas sûr que tous aient envie de le chanter au lever des couleurs.

Parce que ces couleurs ne parlent pas à tous le même langage de l'espérance. Ou du sang. Comme chacun interprète notre Histoire à sa guise, inutile de chercher à nous rassembler autour de thèmes vraiment fédérateurs. Nous avons connu des guerres, mais il serait intéressant d'entendre chaque Congolais en énumérer la liste. Entre qui a voulu conquérir le pouvoir, qui l'a défendu et qui a voulu seulement *«casser les pieds»* à des rivaux de parti ou de région, nous serions bien en peine de tracer la linéarité des choses.

Notre Histoire s'effiloche parce que nous donnons l'impression de connaître mieux celle des autres que la nôtre propre. Dans ce sens, tous ceux qui nous quittent sont autant de cases vides à combler un jour, dans la sérénité. Il s'agira de mémoire, pas de conquête. Ou alors d'une conquête de nous-mêmes seulement, ce qui n'est pas peu.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2021

Anatole Limbongo-Ngoka, candidat!

Président du Parti africain pour un développement intégral et solidaire (PARADIS), Antoine Limbongo-Ngoka a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle de 2021, au cours d'une conférence de presse qu'il a organisée le 18 juin dernier au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville.

Il a dressé un tableau sombre de la situation économique et politique du pays qui, selon lui, n'incite guère à l'optimisme. *«A cette double crise est venu s'ajouter le COVID-19. Cette triple crise a plongé le peuple, déjà précarisé par une gouvernance prédatrice, dans une pauvreté absolue»*, a-t-il dit.

Aujourd'hui *«alors que la voix de la raison devrait amener les pouvoirs publics à combattre le COVID-19, le PCT, tenant du pouvoir, a déjà mis sa commission de stratégie électorale en place et lancé la restructuration de ses organes intermédiaires et de base en vue de l'élection présidentielle de 2021. Et cela, sans que l'administration en charge du scrutin de l'année prochaine n'en donne des garanties ni de transparence ni d'équité pour l'ensemble des candidats».*

C'est pour cela, pour redonner espoir et certitude d'une vie meilleure au peuple congolais et dans la continuité de ce qui avait été engagé en 2016 avec la candidature de Jean-Marie Michel Mokoko, qu'Anatole Limbongo-Ngoka a déclaré sa candidature à l'élection présidentielle de 2021: *«J'ai la foi. En sécurisant notre vote, j'ai la ferme assurance que ma candidature sera porteuse de l'alternance tant souhaitée et attendue par notre peuple. Nous devons relever ce défi impérieux, et, par notre vote, avoir les moyens de bâtir sur le roc du développement intégral et solidaire un Congo nouveau qui fera briller ce noble idéal d'Abraham Lincoln,16ème président des Etats-Unis, d'ailleurs repris par l'article 2 de la Constitution imposée au peuple par le référendum du 25 octobre 2015, lorsqu'il concluait son adresse de Gettysburg le 19 novembre 1863: C'est à nous de vouloir qu'avec l'aide de Dieu, cette nation renaisse dans la liberté; à nous de décider que le Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ne disparaisse à jamais sur la surface de la terre».*

Antoine Limbongo-Ngoka

Dans cet élan, le candidat déclaré a lancé un appel aux partisans et amis de Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa pour remporter l'élection: *«En 2016, la CNEI a attribué à Jean-Marie Michel Mokoko 199 414 suffrages, soit 13% et André Okombi Salissa, 56803 suffrages, soit 3,96%. Ce qui fait un total de 256 217 suffrages, soit 17,85%. Avec ce noyau de personnes que nous sommes, si chacun de nous cotise au moins 2000 F. CFA, nous aurons au moins 512.434.000 F.CFA comme trésor de campagne. Si chacun de nous gagne au moins quatre personnes, nous aurons 1.024.868 de suffrages exprimés en notre faveur. C'est la majorité absolue et la victoire! Quoi qu'il arrive, la flamme de nos deux leaders ne doit pas s'éteindre. Seule la lutte libère! nous vaincrons!»,* a-t-il rassuré.

A noter que le candidat déclaré fut coordonnateur national des comités de soutien lors de la campagne présidentielle du candidat Jean-Marie Michel Mokoko, en 2016. Son parti qui a obtenu en 2019 l'attestation d'enregistrement comme parti politique est en attente d'un récépissé pour pouvoir signer le mémorandum de l'opposition congolaise, marquant son adhésion à cette plateforme politique.

KAUD

CONSEIL CONSULTATIF DE LA FEMME

Un atelier d'écoute des femmes sur l'impact de la pandémie du COVID-19

Le Conseil consultatif de la femme a organisé le vendredi 19 juin dernier à la Cathédrale Sacré-Cœur, un atelier d'écoute des femmes sur l'impact de la pandémie du COVID-19 sur les femmes, pendant et après le confinement. L'objectif était d'inviter les participantes à donner les sentiments sur leur vécu, afin de tirer les leçons et d'améliorer leurs conditions. Les travaux étaient placés sous l'autorité de Mme Antoinette Kebi, sa secrétaire exécutive.

Cet atelier permettra au Conseil de produire un rapport à l'endroit du chef de l'Etat et émettre, si le besoin se fait sentir, des avis et des suggestions au Gouvernement sur les aspects à améliorer dans la gestion de la pandémie.
Le Conseil consultatif de la femme est chargé d'émettre des avis au président de la République sur les questions liées à la condition de la femme. Il fait également des suggestions au Gouvernement visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement.
Les participants étaient pour l'essentiel venus de différents groupements de développent et d'associations œuvrant dans le cadre social. *«Nous constatons que les femmes sont marginalisées dans la gestion du COVID-19»,* a martelé l'une d'être elle.
«les chiffres des personnes déclarées positives du COVID-19 sont données de façon global. Nous voulons qu'on nous determine le nombre de femmes, des enfants et leurs âges pour que nous soyons bien rassurées afin de prendre nos dispositions. Comme cela n'est pas fait, beaucoup s'entêtent à ne pas croire à l'existence de cette pandémie. Il n y a pas que le COVID-19 qui tue: Beaucoup sont morts par la négligence des hommes en blouse blanche . La situation de la clinique Albert Léyono est révélatrice. Beaucoup des femmes ne perçoivent pas l'aide lisoungui, malgré le fait qu'elles ont été recensées. Les femmes enceintes et les enfants doivent être protégés», a ajouté une autre.

Les officiels

La secrétaire exécutive du Conseil a rappelé l'importance de cet atelier. *«Vous êtes sans ignorer que la pandémie a coronavirus qui sévit dans le monde n'a pas épargnée notre pays. C'est ainsi qu'en raison de la gravité de la situation, le président de la République a invité les organes consultatifs nationaux à s'impliquer dans la sensibilisation sur cette pandémie»*, a-t-elle rappelé.
Et d'ajouter: *«Le Conseil consultatif de la femme qui a déjà réagi à cette instruction par un message télédiffusé pendant plusieurs jours a invité les participants à donner leur sentiment sur le vécu du confinement et de après confinement, c'est-à-dire la période actuelle. Nous voulons avoir le retour d'écoute des femmes pour pouvoir améliorer les conditions».*

Pascal Azad DOKO

SOUVENIR

Les 80 ans de l'Appel du 18 juin 1940 commémorés à Brazzaville

Pour commémorer cet événement historique qui a totalisé 80 ans cette année, une cérémonie a été organisée, jeudi 18 juin 2020 au Square De Gaulle, à Bacongo, dans le deuxième arrondissement, dans le strict respect des mesures barrières relatives à la pandémie de la COVID-19. C'était en présence de Charles-Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, de François Barateau, ambassadeur de France au Congo, ainsi que d'autres autorités du monde politique, diplomatique, administratif et militaire, au nombre desquelles, le maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba.

C'est le conseiller du directeur général de l'Ecole de génie travaux, le colonel Dominique Laborde qui a lu le discours prononcé par le général Charles De Gaulle le 18 juin 1940 sur les antennes de la BBC à Londres. Dans lequel, il s'adressait aux français et au monde, et déclarait, «cette guerre n'est pas limitée au territoire de notre malheureux pays.
Le conseiller à l'Etat-major de la marine nationale, le capitaine de frégate Gilles Aubry a loué les ralliements qui firent entrer l'Afrique dans la guerre.
Le dépôt des gerbes de fleurs par le ministre Charles-Richard Mondjo, l'ambassadeur François Barateau et le maire Dieudonné Bantsimba, a constitué la deuxième étape de cette cérémonie, suivie d'une minute de silence et l'exécution des hymnes nationaux: La Marseillaise et La Congolaise.

GDS

Une séquence du recueillement

ICP imprimerie Saint-Paul s.a.

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.
L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.
Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Directeur commercial:
Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09
Imprimerie Saint Paul:
80 ans de savoir-faire à vous plaire.

DurQuap

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°010/ DURQuaP /2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE REALISER LES AUDITS URBAIN, ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES MUNICIPALITES DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQUAP-016 BIS 1-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un consultant chargé de réaliser les Audits urbain, organisationnel et financier des municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire».

2. Les services de consultant/firme («Services») consistent d'une manière générale à doter les municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire de Contrat Etat-Département adossé d'un Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), d'un Programme d'Entretiens Prioritaires (PEP).
Il s'agit spécifiquement de :
- Elaborer un programme d'investissements prioritaires (PIP) de chaque ville ;
- Elaborer un programme d'entretiens prioritaires (PEP) de chaque ville ;
- Renforcer les capacités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi -évaluation du Contrat Etat-Département pour chaque ville.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Un Consultant sera choisi selon la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 14 juillet 2020 à 13 h 00 (heures locales).

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ;
BP : 14 729 – Brazzaville
République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 /
(+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email : cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO. -

DISPARITION

Jean-Michel Bokamba-Yangouma inhumé au cimetière du centre-ville

Homme politique et surtout ancien syndicaliste connu pour avoir mené une contestation pour l'instauration du multipartisme au Congo, Jean-Michel Bokamba-Yangouma est décédé des suites du COVID-19, le 23 juin dernier au CHU-B de Brazzaville. Il a été inhumé le mercredi 24 juin au cimetière du centre-ville.

Jean-Michel Bokamba-Yangouma

Originaire de la Cuvette, Jean-Michel Bokamba-Yangouma a été secrétaire général de la Confédération syndicale congolaise (CSC) de 1974 à 1997. Sous le parti unique, il était membre du bureau politique du PCT; puis chargé de l'organisation du parti.

De plus, il a été secrétaire du Comité central chargé de la coordination et des activités des organisations de masse de 1984 à 1990. En 1989, il a été chargé de la coordination des activités des organisations de masse au sein du bureau politique.

Troisième figure du régime, il est resté au bureau politique du PCT jusqu'en 1991.

Cherchant une plus grande réforme politique et l'instauration d'un multipartisme, la CSC a cherché sans succès son indépendance vis-à-vis du PCT en 1990. Il a déclenché une grève générale et des protestations en septembre-octobre 1990, obligeant le régime du PCT à autoriser la création d'autres partis politiques.

Bokamba-Yangouma a rejoint l'opposition peu de temps avant la conférence nationale de février-juin 1991, jouant un rôle clé dans la fin du régime du PCT. Il a été le premier vice-président du Conseil supérieur de la République au cours de la période de transition 1991-1992 conduisant aux élections multipartites. À la suite des élections locales de 1992, Bokamba-Yangouma a réussi à faire en sorte que le Gouvernement d'André Milongo soit privé de sa responsabilité d'organiser les élections législatives et présidentielles.

À la tête d'un parti politique, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), il est élu député de Mossaka et devient le premier vice-président de l'Assemblée nationale. Allié au président Pascal Lissouba, il est nommé président du Conseil économique et social jusqu'en 1997.

Marxiste d'abord, il s'est tourné vers la religion pendant son exil, devenant un fervent chrétien. Premier vice-président du Front patriotique pour le dialogue et la réconciliation nationale (FPDRN), un mouvement d'opposition en exil, Bokamba-Yangouma rentre au pays en avril 2001 pour participer au dialogue national, dans le cadre de la délégation FPDRN. Il est revenu par la suite de façon permanente et a rencontré le président Denis Sassou-Nguesso.

En décembre 2001, alors qu'il était toujours président de l'UDPS, il est devenu le chef d'une coalition d'opposition composée de 44 partis et associations. Bokamba-Yangouma a ensuite dissous l'UDPS et fondé le Mouvement général des chrétiens du Congo (MGCC), un parti à inspiration chrétienne, en mai 2004.

Le MGCC a tenu son premier congrès ordinaire le 31 mars 2007, soulignant l'importance de l'amour et de l'unité dans le développement d'un *«Congo nouveau et prospère»*. Bokamba-Yangouma a appelé au report des élections législatives de 2007 en raison de l'existence de ce qu'il a qualifié de «vide juridique». Il faisait référence au fait qu'un projet de loi prévoyant la création d'une commission électorale indépendante avait été approuvé par l'Assemblée nationale mais n'avait pas été promulgué par Sassou Nguesso à temps pour les élections.

Comme beaucoup d'autres partis d'opposition, le MGCC a boycotté les élections. Au début de 2008, MGCC s'est identifié comme un parti centriste et s'est distancié de l'opposition. Avec un autre parti, l'Union pour la reconstruction et le développement du Congo (URDC). Le MGCC a formé une coalition, la Coalition des partis du centre (CPC) en avril 2008 dont il a été désigné comme le premier président.

Bokamba-Yangouma a soutenu la candidature de Sassou-Nguesso à un nouveau mandat lors de l'élection présidentielle de juillet 2009. Il a été inclus dans la coordination nationale de 91 membres de l' Initiative nationale pour la paix (INP), une association politique promouvant la réélection de Sassou-Nguesso en 2009 conjointement avec la préservation de la paix, qui a été lancée le 28 février 2009.

Le 12 avril 2012, Bokamba-Yangouma, qui était alors vice-président de la coalition du PCC, a été suspendu de la coalition au motif qu'il n'avait pas respecté ses règles. Il est candidat CRJM à Mossaka en 2012, mais il n'a pas gagné de siège. Il a soutenu la candidature de Sassou-Nguesso lors de l'élection présidentielle de mars 2016.

Après l'élection de Pierre Moussa en qualité de secrétaire général du PCT, Jean-Michel Bokamba-Yangouma, à la tête d'une délégation des partis du centre, était allé le féliciter.

KAUD

59E ANNIVERSAIRE DES FAC ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Se souvenir des militaires morts pour la nation

C'est sous le thème: «Le développement des capacités» qu'a été célébré le 22 juin 2020, le 59e anniversaire de la création des Forces armées congolaises (FAC) et de la Gendarmerie nationale. L'événement a été commémoré dans un contexte particulier du fait de la pandémie à coronavirus, COVID-19. Le défilé militaire n'a pas eu lieu comme le veut la tradition. Une cérémonie de dépôt des gerbes de fleurs a eu lieu à la stèle aux morts de la Force publique, en signe de reconnaissance à tous les militaires décédés en mission pour la nation, à l'intérieur et à l'extérieur. L'acte a été posé par les ministres Charles-Richard Mondjo (Défense nationale), Raymond Zéphirin Mboulou (Intérieur et décentralisation) et le maire de la ville de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba.

Les officiels se recueillant devant la stèle aux morts de la Force Publique

Dans le message qu'il a délivré la veille, le ministre de la Défense nationale a réaffirmé l'attachement des Forces armées à la paix et au maintien de la sécurité nationale. Avant de rappeler les orientations du président de la République, le 31 décembre 2019, à l'occasion du réveillon d'armes.

Il avait mis en exergue le caractère particulier de l'année 2020, et prescrit pour la célébration du 60è anniversaire de l'indépendance du Congo, d'élever le niveau de discipline, d'organisation et d'équipement des Forces armées et d'aborder cette échéance avec optimisme, fierté et engagement.

La mise en œuvre de ces instructions, a-t-il poursuivi, s'est traduite par une ligne directrice bien claire, à savoir: «Le développement des capacités, consistant essentiellement à favoriser le maintien en condition des matériels et équipements; le renforcement des capacités en ressources humaines à tous les niveaux; la construction d'un environnement de vie et de travail devant permettre une exécution optimisée du service.

Pour le ministre de la Défense nationale, à travers l'Opération ''Mobikisi'' en cours, les Forces armées assurent avec professionnalisme et responsabilité, le suivi de l'application par les populations de certaines mesures découlant de l'état d'urgence sanitaire. *«Cette opération a parfois conduit à adapter le dispositif pour sécuriser les villes et localités de notre pays. Cette adaptation ne signifie ni une remise en cause des engagements du Gouvernement dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, qui s'exécute d'ailleurs sans entrave, ni une riposte à une quelconque conflictualité dans le Pool et sur tout autre partie du territoire national»*, a-t-il relevé.

Au nombre des activités prévues, il y a eu également la remise au mess des officiers des kits alimentaires aux orphelins et veuves du ministère de la Défense par le général Jean-Baptiste Gnakolo, commandant de la zone militaire de défense n°9.

Alain Patrick MASSAMBA

Coup d'oeil en biais

Ils réalisent maintenant que le Covid-19 est une réalité

L'annonce du décès de deux icônes, l'un du syndicalisme: Jean-Michel Bokamba Yangouma, l'autre des médias et de la culture: Mfumu Fylla, emportées par le Covid-19, a provoqué une vive émotion à Brazzaville. Peut-être parce que, l'un après l'autre, ils ont été inhumés moins de 24 heures seulement après le constat de leur mort. On signale des témoignages de gens qui déniaient la maladie dire qu'ils réalisent enfin qu'elle existe et prennent maintenant conscience du danger qu'elle représente. Au 23 juin, le pays a déclaré officiellement 1204 cas confirmés, dont 469 guéris et 38 décès. 697 cas actifs sont actuellement en charge. Le Niari a enregistré son premier cas, ce qui fait que 10 départements sur 12 sont désormais touchés. La Sangha et la Likouala sont actuellement les deux départements non infectés.

Famine en perspective dans le district de Mvouti?

Lorsque des pachydermes ravagent des plantations et empêchent les paysans d'aller aux champs, les greniers se vident ! Les habitants de Mpounga, Kolela, Dimonika, Makaba, dans le district de Mvouti (Kouilou), sont en train d'en faire l'amère expérience. Au début de cette semaine, ils ont fortement dénoncé la dévastation massive et continue de leurs plantations par des troupeaux d'éléphants en divagation. Ces pachydermes menacent sérieusement leur sécurité. Ils sont impuissants et affirment que, bientôt, ils n'auront plus rien à manger.

Vrai ou faut-il seulement en rire?

Les Congolais sont avides d'histoires croustillantes, à l'instar de ces avions en bambou de Makana, en panne sèche, dont les pilotes auraient été surpris, le matin, sur des arbres après un vol à Paris. Maintenant, il court une autre histoire à dormir debout. A Sibiti, chef-lieu du département de la Lékoumou, un homme originaire de Komono, interpellé à la sortie de la ville par un policier pour inobservation du port de la bavette, a subitement disparu. Il roulait à bicyclette. On rapporte que le policier en aurait perdu son sommeil!

Revendications, ça bouge à Brazzaville!

Les revendications se multiplient à Brazzaville. Après les candidats admissibles du concours d'entrée à l'école nationale de la Gendarmerie dont la situation est incertaine depuis 2015 et les agents de la Société des postes et de l'épargne du Congo (SOPECO) qui vivent dans la précarité à cause de l'irrégularité dans le paiement des salaires, ce sont huit promotions d'élèves finalistes de l'Ecole nationale moyenne d'administration (ENMA) qui ont manifesté leur impatience mardi 23 juin dernier. Ils réclament leur intégration à la Fonction publique.

Sur instruction de X, pas d'interview

L'équipe de reportage de la chaîne de télévision privée Vox-TV qui s'est rendue sur le chantier de relance des travaux de la route traversant les quartiers Makazou et Mahité, est rentrée sans avoir pu arracher un seul mot des responsables de la société SGEC. On lui a demandé d'obtenir d'abord une autorisation du ministère de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des Grands travaux!

Des habitants de Vindoulou se plaignent de la pollution de leur environnement

Il n'est plus possible pour certains habitants de Vidoulou, un quartier de Pointe-Noire, de respirer de l'air pur. Ils se plaignent d'être incommodés par les émanations de METSSA-Congo, ex-METAFRIQUE, une société de recyclage de métaux lourds implantée dans leur quartier, et qui récupère aussi le plomb des batteries usées. Elle dispose de trois cheminées qui font sortir la fumée par les parois latérales, au lieu de sortir par le haut.

L'opération de désinfection des marchés domaniaux essoufflée

Les humoristes, légion dans la capitale, ironisent maintenant sur la précarité de certaines mesures prises par les autorités contre la propagation du Covid-19. C'est le cas de l'opération de désinfection des marchés domaniaux prévue deux fois par semaine (mercredi et dimanche) qui avait été lancée tambour battant. Il a tout simplement fait long feu comme en témoignent des responsables qui ne comprennent pas pourquoi elle se fait en dents de scie ou même pas du tout.

Tension à l'hôtel PEFACO

On rapporte que des passagers d'un vol Ethiopian, arrivés à Brazzaville le 17 juin 2020 et logés à l'hôtel PEFACO, tout à côté de l'aéroport international Maya-Maya, se sont révoltés peu après leur confinement. Et pour cause: quelques personnes mises en quarantaine comme eux ont été libérées le lendemain de leur arrivée. Les révoltés étaient tous sortis de leurs chambres et demandaient à être libérés eux-aussi. Cet hôtel est un des sites retenus à Brazzaville pour la quarantaine préventive concernant tous ceux qui rentrent de l'étranger en cette période de pandémie du Covid-19.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le WeCAPS a livré un lot de matériel de protection au Port autonome de Brazzaville

Dans le cadre du projet Western and Central Africa Port Security (WeCAPS), l'Union européenne représentée par Karl Rawert, chef de coopération, a livré vendredi 19 juin 2020 un lot de matériel de protection contre le coronavirus au Port autonome de Brazzaville pour une valeur de 25 millions de FCFA. Il a été réceptionné par Pierre Bossoto, directeur général du Port, en présence de François Barateau, ambassadeur de France au Congo, du conseiller à l'économie portuaire du ministre de l'aviation et des représentants des ambassades italiennes, belges et allemandes.

Photo de famille après la remise du don

Le don était composé de matériel de protection, de désinfection et de nettoyage (thermomètres, tenues jetables, gants, lunettes de protection, protections respiratoires).

Présentant le projet WeCAPS, Donatien Donald Ngopaka-Yemba, point focal a déclaré que c'est un projet de l'Union européenne, mis en œuvre par Expertise France, une agence française de coopération technique pour une durée de 48 mois. L'objectif est de renforcer la protection des ports d'Afrique de l'Ouest et du centre contre les risques et menaces à leurs suretés. C'est à la demande des Etats que l'Union européenne a conceptualisé et adopté ce projet régional de coopération financé à hauteur de 5,5 milliards de FCFA. Il comprend trois composantes: le renforcement de la sureté des installations portuaires; les solutions à la gouvernance portuaire (organisation et réglementation); l'appui à la sécurité civile notamment la prévention, la gestion des risques et crises, les manipulations, le stockage et le transport des marchandises dangereuses. Le projet s'est engagé à soutenir les efforts déployés par les ports de la région pour gérer et atténuer l'impact du nouveau coronavirus.

Pendant la remise du don

Pour Karl Rawert, le projet WeCAPS s'est employé à soutenir les efforts des ports, pour les aider à protéger leur personnel et, par conséquent, assurer la continuité des opérations face aux défis du COVID-19 avec trois activités de soutien: la sensibilisation des acteurs portuaires grâce à un outil de partage de connaissance; la rédaction d'un guide de bonnes pratiques, afin de faciliter la définition et l'adoption de procédures opérationnelles appropriées pour la prévention; l'envoie de kits de matériel de protection permettant la mise en place des gestes barrières…

Le chef de coopération a de même annoncé deux nouvelles actions que l'Union européenne est entrain de déployer au Congo en réponse à la crise: le renforcement de la chaîne de valeur de manioc, avec un budget d'environ 1 milliard de FCFA mis en œuvre par le Programme alimentaire mondiale (PAM) et l'autre ciblant un appui au Plan national de riposte, avec un budget identique, mis en œuvre par la Croix Rouge française.

Réceptionnant le don, Pierre Bossoto a remercié la délégation de l'Union européenne à travers le projet WeCAPS. Il a de même rassuré que ce don sera distribué aux travailleurs du Port autonome de Brazzaville et ports secondaires.

«A l'heure d'une recherche de transports durables et fiables, un tel appui au renforcement des capacités des acteurs portuaires africains est primordial. Il sera pleinement efficace sur la durée, s'il prend soin, naturellement, de bien connaître les besoins et les lacunes…Mais cet appui devra surtout avoir le souci constant de faire converger les efforts de tous les acteurs congolais et partenaires en particulier européens en vue de sécuriser non seulement les transports maritimes internationaux à Pointe-Noire mais aussi les transports fluviaux et transfrontaliers à Brazzaville», **a précisé François Barateau. A noter que l'Union européenne a fait don de ce même matériel au Port autonome de Pointe-Noire le même jour.**

Aybienevie N'KOUK-KOUDISSA

MONDE DE LA MER

Honorer le personnel à bord des navires

A l'occasion de la Journée des gens de mer célébrée le 25 juin de chaque année, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande a souligné que la campagne de 2020 de la Journée des gens de mer vise à sensibiliser le grand public sur l'importance du travail accompli par les gens de mer en réponse à la pandémie. Elle a remercié ces travailleurs pour leur lourde tribu dans ce combat en reconnaissant leurs sacrifices et les enjeux auxquels ils sont confrontés. Elle l'a dit dans une déclaration mercredi 24 juin 2020.

Le thème retenu de cette journée est: «Campagne 2020, les gens de mer sont les travailleurs clés». Une année marquée du sceau de la pandémie COVID 19 et de la lutte acharnée et exigeante des nations depuis plusieurs mois déjà sur toute l'étendue de la planète, ses océans et ses mers pour stopper sa propagation.

Depuis 2010, l'humanité célèbre le 25 juin de chaque année la Journée des gens de mer comme cela a été décidé à Manille, aux Philippines, sous l'impulsion de l'Organisation maritime internationale. Une journée internationale officielle des Nations unies pour honorer le personnel qui travaille à bord des navires: capitaines, officiers de navigation, matelots qualifiés, honorés pour leur contribution inestimable et trop souvent méconnue au développement du commerce international et donc à l'économie mondiale.

Ces professionnels de la navigation maritime, a déclaré Mme Ingrid Ebouka-Babackas, jouent un rôle capital dans l'approvisionnement des biens essentiels pour contribuer à préserver l'équilibre

Ingrid Olga Ebouka-Babackas

socioéconomique des populations, particulièrement pendant cette période difficile pour l'ensemble des familles qui ont été appelées à rester chez elles pour respecter les gestes barrières.

L'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté des recommandations concernant les précautions à prendre pour réduire au minimum les risques que pourraient courir les gens de mer, les passagers et autres personnes à bord des navires du fait du COVID-19 et qui ont été progressivement mis à jour. Dans cette dynamique, et au plan régional, dans le cadre de leur mise en œuvre, le mémorandum d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans la région de l'Afrque de l'Ouest et du centre (MoU d'Abuja) a sensibilisé les Gouvernements des Etats parties à l'assouplissement des mesures de contrôle des navires étrangers dans les ports et terminaux au large pour soutenir les mesures visant à maintenir la chaine d'approvisionnement des produits vitaux.

Le Gouvernement congolais a édicté des règles en harmonie avec les recommandations de l'OMI sur le COVID-19.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

AGENCE DE RÉGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Adopter le timbre électronique pour un meilleur suivi des recettes de l'Etat

En prélude au lancement du projet «timbre électronique» qui permettra à l'Etat de suivre de manière électronique et continue les taxes qui lui reviennent prévu le 1er juillet 2020, Louis Marc Sakala, directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), a coprésidé avec Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines, une réunion préparatoire pour procéder à la conclusion de la première phase du projet consistant à concevoir et mettre en place le projet. C'était en présence des représentants des sociétés MTN, AIRTEL, LCDE, E2C, PSTV, CANAL+ et STARTIMES.

Pendant la réunion

Dès le 1er juillet 2020, le projet timbre électronique entrera dans sa phase opérationnelle. Il sera facturé à 50Fcfa, *«montant qui sera ajouté sur l'ensemble de nos factures à cette date»*, a fait savoir Louis Sakala. Qui a expliqué que ce *«montant aidera à mettre en place un système qui permettra à l'Etat de pouvoir suivre les taxes qui reviennent à l'Etat». Entre autres, la TVA, le centime additionnel, la redevance audiovisuelle, etc.»*. Et sur le long terme, les usagers pourront effectuer les règlements de leurs factures par prélèvement bancaire ou télépaiement pour les brasseries, les pharmacies, les quincailleries, les supermarchés, les hôtels, les agences de voyage, et la taxe de roulage pour les automobilistes. C'est dans cette perspective qu'à partir du 1er juillet, le directeur général de l'ARPCE appelle les Congolais, à privilégier le paiement de leurs factures (courant, eau, abonnement télévision, internet, etc.), par Mtn mobile money, ou Airtel money, pour une meilleure traçabilité du revenu de l'Etat.

Le projet timbre électronique fait renaître l'espoir de transparence dans la gestion des affaires publiques dans la mesure où il permettra au ministère des Finances et du budget, d'augmenter l'assiette fiscale, de s'assurer que tous les paiements de factures sont horodatés et certifiés. Spécifiquement, pour la direction générale des impôts et des domaines, le timbre électronique lui permettra d'avoir une visibilité en temps réel des chiffres d'affaires des opérateurs économiques, peu importe sa zone de localisation. Et au-delà, le timbre électronique donnera la possibilité de collecter la TVA directement à la source, améliorera le climat des affaires, facilitera l'inclusion financière, etc. Experte dans le monitoring des flux du trafic des communications électroniques, l'ARPCE a été chargée par le législateur de la mise en œuvre de ce dispositif qui assurera la certification des paiements des factures, en vue de garantir une confiance numérique auprès des consommateurs.

A rappeler que le timbre électronique qui sera taxé à 50 FCFA, sera entièrement endossé par le consommateur final, pour chaque paiement qu'il effectuera, en application de la loi de finances exercice 2020.

Marcellin MOUZITA M.

AGENCE DE RÉGULATION DE TRANSFERTS DE FONDS

Tenir à jour les gestions des dossiers et des situations administratives des agents

Ouverts le 16 juin 2020, les travaux de traitement des dossiers des cadres et agents de l'Agence de régulation de transferts de fonds (ARTF) ont été clos le 19 juin 2019. C'était sous les auspices de Robert Jean Raphaël Massamba-Débat, directeur général de l'ARTF. A l'issue de ces travaux la commission a traité plus de 200 dossiers. Elle a aussi examiné et adopté entre autres dossiers: la situation administrative des agents, la situation des agents bonifiés, les dossiers du personnel retraité et le reclassement sur liste d'aptitudes.

Les agents de l'ARTF

Concernant la situation administrative des agents, la commission va procéder au versement des agents de l'ARTF, hérités de la DGCRF ainsi que ceux recrutés par l'ARTF, dans la classification de la grille de 2016 et d'autre part, de procéder au reversement de l'ensemble du personnel dans la classification de la convention collective du 15 janvier 2019. S'agissant de la situation des agents bonifiés, il a été retenu de réviser avec mention régularisation les situations administratives de la catégorie de ce personnel. Toutefois, il est recommandé de faire coïncider le dernier indice de la décision avec l'indice du dernier bulletin détenu par l'agent.

Concernant le reclassement sur listes d'aptitudes, la commission a réitéré à l'ARTF les respects des textes relatifs aux reclassements sur liste d'aptitude. Elle proscrit la pratique qui s'est restaurée notamment celle qui a consisté à accorder le bénéfice de la formation aux agents ayant bénéficié d'un reclassement sur liste d'aptitude.

«Il est important de tenir à jour les gestions des dossiers et des situations administratives de son personnel. Les travaux de cette commission ont permis de mettre à jour les dossiers du personnel de l'ARTF. Plus de 200 dossiers ont été traités conformément aux dispositions de la législation du travail de tel sorte que chaque agent ou retraité soit sûr d'avoir un dossier à jour. L'agent est tenu de rendre dans l'entreprise le travail qui correspond à son profil administratif», a déclaré Robert Jean Raphaël Massamba-Débat.

A.NK-K

Qui me répondra?

En Afrique, le tribalisme et le manque d'unité nationale sont des fléaux qui freinent le développement. Comment y mettre fin?

Gaspard Kombo (La Base, Brazzaville)

Parcelle à vendre
20 x 20 mètres 144 rue Nkouma à Ouenzé, croisement avenue Reine Ngalefourou. Contact: 06 504 41 72

COUR PENALE INTERNATIONALE

Vices de procédure dans l'acquittement de Gbagbo et Blé Goudé

Depuis lundi 21 juin dernier, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) Fatou Bensouda et son équipe, exposent et défendent les raisons qui les poussent à faire appel de l'acquittement de l'ex-Président ivoirien Laurent Gbagbo et de son ancien ministre de la Jeunesse Charles Blé Goudé. L'accusation disposait de trois jours pour instruire son dossier.

Fatou Bensouda

Laurent Gbagbo

Charles Blé Goudé

Comme prévu, l'accusation réclame l'invalidation du procès et l'annulation des acquittements. Le bureau du procureur dénonce des vices de procédure commis par la chambre de première instance. La substitut du procureur a évoqué le fait que les magistrats avaient remis leurs motivations écrites six mois après avoir décidé d'acquitter l'ancien Président et l'ancien ministre la Jeunesse de Côte d'Ivoire.

Les juges de la chambre de première instance avaient prononcé l'acquittement de l'ancien chef de l'Etat ivoirien le 15 janvier 2019. Une décision présentée comme étant «prise à la majorité». Six mois plus tard, ils avaient rendu leur mémoire écrit, détaillant les arguments qui avaient motivé l'acquittement.

Pour l'accusation, lorsqu'ils ont pris leur décision en janvier 2019, les juges ne pouvaient pas avoir eu le temps d'analyser les 4 600 pièces à conviction et les 96 témoignages présentés au cours des trois années dédiées à l'accusation. Fatou Bensouda estime donc que cela a eu un impact sur le résultat final: l'acquittement.

Du côté des victimes, l'avocate a dénoncé des procédures «fondamentalement injustes». Elle a aussi rappelé les divergences entre les trois juges, tout au long de l'affaire. Pour Me Paolina Massidda, le procès n'a pas permis de faire la lumière sur la crise de 2010-2011.

Pour la défense, ces arguments ne sont pas fondés. Pendant deux ans, la procureure a eu le temps de présenter son cas; les droits de Laurent Gbagbo étaient au cœur des démarches des juges.

La Cour pénale internationale a pris des mesures spécifiques en raison de la pandémie de coronavirus. C'est donc une audience particulière sur la forme qui se tient pour trois jours. Elle est semi-virtuelle. Les membres de la CPI sont en télétravail depuis plusieurs semaines. Même si les Pays-Bas ne sont plus confinés, et les frontières européennes sont quasiment ouvertes, la Cour reste prudente, fermée à la presse et au public.

Seuls quelques acteurs sont présents dans la salle d'audience, dont Charles Blé Goudé, qui réside à La Haye et qui s'y rend à vélo. De son côté, Laurent Gbagbo suit l'audience par vidéo depuis sa résidence de Bruxelles (Belgique), tout comme Me Emmanuel Altit, son avocat principal. Les audiences ont été étalées sur plusieurs pauses afin de corriger des erreurs techniques.

Gaule D'AMBERT

AFRIQUE

L'OMS s'inquiète de l'accélération de la pandémie du coronavirus

Il a fallu neuf jours au continent pour atteindre la barre des 100.000 cas et dix-huit seulement pour franchir celle des 200.000; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a mis en garde jeudi 11 juin 2020 contre l'accélération de la pandémie de coronavirus (COVID-19) en Afrique.

Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, DG de l'OMS

Cette dernière situation épidémiologie se déclare alors que le continent a franchi le cap des 200.000 contaminations, pour 5486 décès. Lors d'un point de presse par vidéo au siège de l'Organisation à Genève, en Suisse, le docteur Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, a déclaré: «Même si ces cas enregistrés en Afrique représentent moins de 3% du total mondial, il est clair que la pandémie s'accélère» sur le continent. 75% des cas, selon elle, se trouvent dans la région subsaharienne. De même, l'OMS indique que le Cameroun, le Sénégal, la RDC, la Guinée, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Algérie, l'Egypte et le Ghana ont connu récemment une plus forte augmentation des cas de COVID-19.

L'agence sanitaire de l'ONU se dit notamment préoccupée par la transmission communautaire du virus qui commence à se répandre en dehors des centres urbains africains vers les zones rurales, où les systèmes de santé sont faibles. Avec l'assouplissement des mesures de restrictions imposées par le gouvernement, plusieurs experts de la santé publique redoutent une montée en flèche de la pandémie sur le continent. Au tout début de l'épidémie, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS avait prévu l'Afrique de se préparer au pire.

Azer ZATABULI

CENTRAFRIQUE

Bozizé et Touadéra au coude-à-coude pour Bossangoa

C'est un duel qui oppose l'ancien Président François Bozizé et l'actuel, Faustin-Archange Touadéra qui se disputent la ville de Bossangoa, devenue la mère des batailles politiques entre les deux hommes. Considéré comme le fief historique de l'ex-Président chassé du pouvoir en 2013 par les rebelles de la coalition SELEKA, la région de l'Ouham est en effet devenue une terre de conquête pour le dirigeant centrafricain, candidat à sa succession pour briguer un second mandat lors de la présidentielle de décembre 2020.

François Bozizé et Faustin Archange Touadera, lors de leur entrevue

La bataille de ce fief convoité est devenue une amertume partagée par de nombreux habitants de cette région de l'Ouham, qu'espèrent capitaliser les partisans d'une réélection de Faustin-Archange Touadéra à la magistrature suprême en décembre prochain.

Le retour à Bangui de Michel Djotodia et, surtout, celui de François Bozizé ont changé la donne dans ce pays à peine sorti de la crise politique. Ceci, au grand dam de Faustin-Archange Touadéra, qui voit la présidentielle approcher à grands pas.

François Bozizé n'est rentré d'exil que près de sept ans plus tard, en décembre 2019, et a peiné à s'arraccher une rencontre avec Faustin-Archange Touadéra. Ce qu'il a finalement obtenu 21 janvier 2020. C'est sous la pression des émissaires de l'Union africaine (UA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), que le Président Touadéra a accepté de recevoir son prédécesseur, sans accéder à certaines de ses exigences.

La rencontre s'était tenue à huis clos et surtout, les deux hommes avaient eu un face-à-face pendant une heure.

Onze jours plus tôt, Michel Djotodia avait quant à lui eu l'honneur du bureau présidentiel. L'ex-chef de l'Etat et ancien patron de la SELEKA n'était rentré au pays, en provenance de Cotonou (Bénin), que depuis quelques heures. Il n'a donc pas eu à piaffer aux portes du pouvoir. Il préparait sa venue directement avec les équipes de Faustin-Archange Touadéra depuis la fin du mois de décembre 2019, alors que François Bozizé venait de faire son retour inattendu à Bangui par des routes secrètes, le 15 du même mois.

Un ancien ministre a souligné que *«le retour de Djotodia, c'est un contre-feu de Touadéra pour masquer celui de Bozizé».*

Aristide Ghislain NGOUMA

GABON

La démission du maire de Libreville réclamée

Les appels à la démission du maire de Libreville se multiplient. De nombreuses voix au sein du Parti démocratique gabonais (PDG) parti au pouvoir appellent en effet à la démission du maire de la capitale gabonaise, Léandre Nzue. Il est accusé d'avoir fait gonfler les effectifs de la mairie par copinage.

Léandre Zué, Maire de Libreville

Interrogé sur la question, le maire de Libreville répond qu'il n'était pas responsable de ces embauches. Mais qu'elles étaient le fait du Président de la République pour assurer son électorat dans la province de l'Estuaire en 2023. Une déclaration qui n'a pas manqué de choquer les Gabonais.

Pour eux, celle-ci est une preuve d'amateurisme dans la gestion de la chose publique, mais aussi une faute politique.

A la tête de la mairie, le bilan de Léandre Nzué est remis en cause. Les chantiers de l'insalubrité de Libreville, de réfection des voiries ont régressé. Alors que la masse salariale de la mairie a explosé par des embauches à tout va. Pendant que le maire vient d'adopter une ligne de budget spécial pour son cabinet de plus de quatre milliards de francs CFA. Sans compter le nombre de véhicules achetés pour ses proches, alors que les routes ne disposent d'aucun budget pour 2021. Une erreur qui n'a pas échappé à ses détracteurs. Un audit des dépenses de la mairie par la Cour des comptes pourrait avoir lieu prochainement.

Avec ses 96 conseillers pour et 47 en faveur de son adversaire, Jean Boniface Assele, c'est sans surprise que Léandre Zué a été porté à la tête de l'Hôtel de ville de Libreville. Cette affaire qui lui tombe comme une patate chaude semble finir la jubilation qui a accompagné son élection un dimanche à la tête de la plus grande ville du Gabon.

Notamment, les Librevillois attendaient la nouvelle équipe dirigeante de leur mairie centrale autour de nombreux axes qui tourmentent leur quotidien. Des priorités qui se présentaient pour le maire Léandre Zué comme les principaux défis sur lesquels ses concitoyens souhaitaient le voir agir. Dans cette mégapole, la problématique de l'insalubrité et du ramassage des ordures ménagères est traditionnellement un casse-tête.

AZ.

BURKINA FASO

Les Evêques préoccupés par la situation sécuritaire et les prochaines élections

Au terme de leur assemblée plénière ordinaire, tenue du 9 au 12 juin 2020 au Centre National cardinal Paul Zoungrana, à Ouagadougou, au Burkina Faso, les évêques burkinabè ont attiré l'attention des autorités étatiques sur la situation sécuritaire et les élections à venir.

Les Evêques burkinabés en assemblée plénière ordinaire à Ouagadougou

Réunis en assemblée plénière ordinaire à Ouagadougou comme il est de coutume au mois de juin, en l'absence des évêques du Niger empêchés par la fermeture des frontières en raison du Coronavirus, les évêques burkinabés de la Conférence épiscopale Burkina-Niger se sont penchés sur la vie des 25 commissions épiscopales dont le champ d'action est la coordination et l'animation de la pastorale sectorielle de l'Eglise Famille de Dieu qui est au Burkina et au Niger. Outre la vie de ces différentes commissions, les évêques burkinabés ont centré leurs réflexions sur l'actualité de leur pays, notamment la situation sécuritaire et les élections prévues pour le 22 novembre.

Les évêques déplorent la situation sécuritaire, devenue «plus préoccupante que jamais» à tel point que certaines zones sont difficiles d'accès pour la pastorale. Dans ces zones, les paroisses et les institutions ecclésiales sont fermées et on constate un déplacement massif des populations fuyant les exactions des terroristes. Face à cette situation d'insécurité, les évêques en appellent à une action «plus vigoureuse et rigoureuse» de l'Etat, sous peine de compromettre l'avenir de la nation, en attente d'élections dans quelques mois.

Au sujet des Présidentielles de novembre prochain, l'épiscopat burkinabé s'interrogeant sur la manière de «relever cet important défi des élections à venir à travers une sécurisation efficace du processus électoral et une prise en compte des personnes déplacées internes dans leur situation particulière». Ils estiment: «tenir ces élections à bonne date est d'un grand enjeu» car cela éviterait ainsi qu'une crise institutionnelle s'ajoute à cette crise sécuritaire déjà si préoccupante.

Dans ce sens, les évêques, sur la base de la solidarité et de la mobilisation tous azimuts contre la Covid-19, appellent toute la nation burkinabè à conjuguer ses efforts autour des forces de défense et de sécurité pour relever impérativement ce défi. Le rôle des forces de défense et de sécurité demeure primordial, font remarquer les évêques burkinabè, soulignant que ces dernières doivent produire et garantir un environnement sécuritaire favorable au déroulement du processus électoral avec pleine participation de tous les citoyens.

Les évêques recommandent leur pays et ses habitants à «la Reine de la paix» afin qu'elle puisse les «accompagner sur le chemin de la Paix véritable, don de Dieu et fruit des efforts des hommes».

Gislain Wilfrid BOUMBA

NÉCROLOGIE

Que Dieu veuille accueillir tout Là-haut à côté de Lui, Amédée Stéphane NGAMPERE, décédée le 8 juin 2020 à Brazzaville.

Adieu Maman!
Lew M.

Programme des Obsèques de Mme Henriette NTSOTOUNA, Petite Maman de Gislain Wilfrid BOUMBA

Date: vendredi 26 juin 2020
9h 00: levée de corps à la Morgue Municipale de Brazzaville (CHU).
10h 00: recueillement sur place
12h00: messe des funérailles à la Morgue
13h00: départ pour le cimetière Ma Campagne.
16h 00: retour et fin de la cérémonie.

NÉCROLOGIE

La famille Mbembe, Nathan Dandou Siassia, les enfants Mayinga et Massampou, le colonel à la retraite François Makouzou ont le regret d'informer les parents amis et connaissances du décès de leur sœur, mère et grand-mère la nommée Veuve Mayinga née Madeleine NTSOUKOULA alias «Mère chef», décès survenu ce 4 juin 2020 des suites d'une courte maladie. Le programme des obsèques se présente comme suit:

Journée du vendredi 26 juin
9h Levée de corps à la morgue du CHU.
10h20 Départ pour le village Nsatou-Ntoto (Boko)
13h Arrivée et recueillement.

Journée du samedi 27 juin

9h Oraison funèbre; 10h Inhumation

15h Retour à Brazzaville et fin de la cérémonie.

COMMUNIQUÉ

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque nommé de Kinkala, sera ordonné évêque et prendra possession canonique de son siège, le dimanche 28 juin 2020, à Kinkala, au cours d'une célébration eucharistique qui se déroulera au Stade de cette localité.
La Rédaction de La Semaine Africaine souhaite un fructueux ministère épiscopal au nouvel évêque de Kinkala.

ATLS
Africa Tax Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 000 F. CFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG/PNR/19 B 447

NOKIA SHANGHAI BELL CO LTD

Société constituée en Chine,
Siège social: 388 Ningqiao Road Jinqiao Pudong
New Arca Shanghai-CHINE,
Succursale: 123, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO
RCCM n° CG/BZV/14 B 4975

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 06 Mars 2020 et du 19 Mars 2020, enregistrées au bureau des domaines et timbres de Brazzaville, les décisions suivantes ont été prises:

***Changement de la dénomination sociale qui passe d'ALCATEL SHANGHAI BELL CO LTD à NOKIA SHANGHAI BELL CO LTD;**

***Changement de l'adresse de la succursale de Brazzaville de l'Avenue Bayardelle (en face de la Villa Washington), quartier Cathédrale Sacré-Cœur, Brazzaville, République du Congo, au 123, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville Brazzaville.**

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, du procès-verbal des délibérations des Administrateurs portant changement de dénomination sociale sous le numéro 20 DA 68 le 13 Mars 2020.

Déclaration modificative au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/14 B 4975 du 13 Mars 2020.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, du procès-verbal des délibérations des Administrateurs portant changement de l'adresse de la succursale sous le numéro 20 DA 105 le 02 Juin 2020.

Déclaration modificative au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/14 B 4975 du 02 Juin 2020.

Pour avis.

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société PAPY, société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000 francs CFA dont le siège social est sis à Kintélé-Djiri, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le n° CG/BZV/-012019 B 00083 du 16 avril 2019.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale de ladite société du 19 juin 2020, l'actionnaire unique a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 12 juin 2020, sous le n°M3/CG-BZV-01-2020R-00075 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Greffier en Chef,

Maître Clément NGATALI.

COMMISSIONS ÉPISCOPALES

Les préparatifs de la Session pastorale annuelle des Evêques du Congo annoncés

La réunion mensuelle des Commissions épiscopales de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) a eu lieu vendredi 12 juin 2020, au Centre Interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Placée sous l'autorité de l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, assisté de l'abbé Lambert Kionga, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC, cette réunion a connu la participation de plusieurs responsables des commissions épiscopales.

Uner vue des participants ...

Au nombre des participants, il y a eu: Jonas Kitelemono et Charlotte Nguimbi, respectivement, secrétaire général et administratrice générale des biens du Conseil national de l'Apostolat des Laïcs du Congo (CNALC), Sr Agnès Clarisse Nkourissa, secrétaire générale de la Commission épiscopale de l'Education catholique (CEEDUC), l'abbé Félicien Mavoungou, coordonnateur national de la Commission épiscopale Justice et Paix, Mme Clodia Ognelet, coordonnatrice des projets de la Commission épiscopale des Migrants et Réfugiés (CEMIR), le père Jonas Bangui, coordonnateur national de la Commission épiscopale pour la Pastorale de l'Enfance et de la Jeunesse (CEPEJ), l'abbé Urgel Eric Babika, coordonnateur national adjoint de la CEPEJ, M. Chancel Likouka, membre du bureau de la CEPEJ, Albert Mianzoukouta, directeur de publication du bihebdomadaire La Semaine Africaine, et le représentant de la Commission épiscopale pour la Pastorale de la Famille et la Vie.

Un seul point était à l'ordre du jour de cette réunion: la session pastorale annuelle des évêques du Congo. Initialement prévue pour la dernière décade du mois d'avril dernier, mais abrogée, en raison des mesures de confinement à domicile, pour cause de lutte contre la COVID-19, décrétées par le Président de la République, cette session a été finalement reportée au 30 juin jusqu'au 3 juillet 2020. Après l'exposé du secrétaire général de la CEC, dans lequel il a circonscrit le motif et le but de la réunion, les responsables des commissions épiscopales se sont relayés pour exposer les différentes activités réalisées au cours de cette année pastorale et surtout en période de confinement.

.....Pendant la réunion.

Au cours de la réunion, l'abbé Brice Armand Ibombo a fait un briefing de la rencontre des évêques du Congo avec le Premier ministre. Parmi les doléances exprimées par les évêques au Premier ministre, figuraient l'ouverture des lieux de culte, en raison de l'ordination épiscopale de Mgr Mouanga qui pointait à l'horizon. De même, l'abbé Brice Armand Ibombo a confié aux participants de la réunion que le Premier ministre a reconnu l'efficacité de la prière dans la lutte contre la COVID-19, car il s'attendait au pire, mais avec la force de la prière, il n'y a pas eu explosion des cas de coronavirus dans le pays.

C'est l'abbé Lambert Kionga qui a clôturé la réunion par une prière.

Gislain Wilfrid BOUMBA

BRAZZAVILLE

Un vrai «Saint'Annien» et véritable Poto-Potois à la tête de la Mairie

Le vendredi 22 mai 2020, Brazzaville, capitale de la République du Congo a bougé avec l'élection de son nouveau maire en la personne de Dieudonné Bantsimba. Ce nom là n'est pas beaucoup connu des Congolais, sauf qu'il est souvent présenté comme directeur de cabinet du bouillant ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux, Jean-Jacques Bouya.

Son nom «Bantsimba» sème une confusion dans l'esprit de beaucoup de Congolais qui lient toujours une nomination au langage Nord-Sud. En effet, sur ce point le nouveau maire de Brazzaville est né d'un père mbochi qui avait pour ami intime et confident un certain Bansimba, bakongo. C'est ce lien d'amitié fraternelle qui fait que le nouveau patron de la ville capitale porte le nom de Bansimba que Dieu a donné comme enfant adoptif des bakongo. Pour preuve de son passage à la Mairie de Brazzaville comme premier citoyen de la capitale, au temps du Président Pascal Lissouba, le patriarche Bernard Kolelas l'avait gardé dans son cabinet comme conseiller à l'aménagement.

Dieudonné Bantsimba est né à Poto-Poto connu de tous comme un quartier cosmopolite où la langue officielle pour tous est le lingala lié au brassage de la population. Comme tous les jeunes de Poto-Poto de son époque, Dieudonné Bantsimba ne parle pas couramment ni lari, ni mbochi, mais comprend bien ces deux patois.

Très discret comme son frère aîné le général Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, membre de l'Aumônerie militaire, le nouveau maire de la ville de Brazzaville que les «Saint'Anniens» appellent affectueusement «Papa Dodo» a passé toute son enfance et sa jeunesse à la paroisse Sainte-Anne du Congo comme catéchiste et choriste. Il fait partie de ce groupe des jeunes qui ont créé la chorale Huerfanos d'Auxanne (Orphelins de la sœur Auxanne) de Sainte-Anne pour l'animation à l'époque des messes du dimanche à 18 h tout en restant chez les Piroguiers pour les célébrations du dimanche à 9h.

Membre fondateur de l'Association des anciens de Sainte-Anne, «Papa Dodo» continue sa pratique religieuse dans sa paroisse d'origine. Ses parents sont restés catholiques pendant toute leur vie.

Très rigoureux dans le travail, la mission confiée par les conseillers municipaux de Brazzaville à Dieudonné Bantsimba comme maire de Brazzaville est une lourde charge qu'on ne fête pas à l'élection. Tous les Congolais savent que la Mairie de Brazzaville est une «entreprise», en faillite, en cessation de paiement et en crise de gestion.

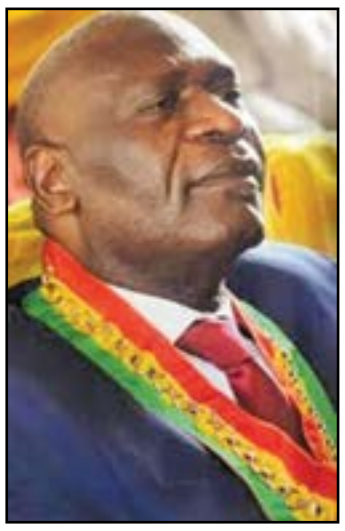

Dieudonné Bantsimba

Le nouveau maire de Brazzaville sait aussi qu'on n'applaudit pas un pilote au décollage de l'avion, mais à son atterrissage. Pour prendre les airs, un pilote se doit d'être toujours à l'écoute de tous les services habilités de l'aviation avant le vol: la tour de contrôle, les mécanismes au sol, les services de sécurité et des bagagistes, les météorologues, etc. Et ce n'est qu'après avoir établi son plan de vol qu'il sollicite l'autorisation du décollage. Le travail en équipe est nécessaire pour relancer la Mairie de Brazzaville.

La mission qui incombe au nouveau maire de Brazzaville est d'être au service des Brazzavillois et non d'un petit groupe d'individus qui ne s'accrochent qu'à leurs propres intérêts.

A notre frère Dodo, nouveau maire de Brazzaville, comme dit Saint Ignace d'Antioche, Dieu t'a investi d'un ministère de la communauté. Pour cela, tu dois le prendre au sérieux car ton avenir en dépend. Ce ne sont pas des compétences qui manquent autour de toi pour t'aider dans ta noble mission. La Mairie de Brazzaville est connue de beaucoup de Congolais comme une vache à lait où certains hommes politiques et une catégorie d'anciens combattants de la guerre de 1997 en ont fait voici déjà plus de vingt ans leurs trophées de guerres ou encore leur propriété privée jusqu'à se battre pour la gestion des marchés domaniaux et des morgues municipales.

Pourquoi s'étonner du manque d'argent dans les caisses de la Mairie centrale? Dans la logique des choses, lorsqu'il y a un nouveau gouvernement dans une structure donnée, d'office le nouveau patron impose sa vision et sa nouvelle dynamique dans le travail qui doit toujours être bien fait.

Toutes nos félicitations et sois rassuré de nos prières pour la réussite de ta mission dans l'historique capitale congolaise comme maire de Brazzaville!

Pour les Anciens de Sainte-Anne.

Firmin-Laurent MILANDOU
(Ancien responsable du Groupe des enfants de chœur de la basilique Sainte-Anne du Congo).

XIIIe DIMANCHE ORDINAIRE

«Qui a perdu sa vie à cause de moi la gardera».

***Textes**: 2R 4,8-11.14-16 Ps 88 (89) Rm 6, 3-4.8-11 Mt 10, 37-42*

Dans la Bible de Jérusalem, le chapitre 10 de l'Evangile selon saint Matthieu a pour titre, le ''Discours missionnaire''. Ce chapitre regroupe autant de maximes que le Christ Jésus a confiées à ses disciples qu'il envoie en mission. La page d'évangile de ce 13e dimanche ordinaire de l'année liturgique A est un extrait de ce chapitre 10, extrait qui recèle donc une forte densité missionnaire.

En envoyant ses disciples en mission, Jésus les interpelle sur la dignité à soigner vis-à-vis de lui. En effet, «celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi; celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi; celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas n'est pas digne de moi». Vraisemblablement, Jésus ne nous invite pas à ne pas aimer nos parents mais à l'aimer plus que ceux-ci pour être digne de lui.

D'après le Dictionnaire Larousse, la dignité est la gravité noble qui inspire la considération, commande le respect et les égards. Pour avoir part à la dignité que donne Jésus, il faut le considérer plus que tout. En d'autres termes, il faut le préférer à tout et le servir en premier. Comme le disait Sainte Jeanne d'Arc, «Dieu premier servi».

Ces trois premières maximes missionnaires que Jésus donne dans l'évangile de ce dimanche correspondent aux trois conseils évangéliques à savoir la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Pour les parents biologiques, c'est le vœu d'obéissance; pour les enfants, le vœu de pauvreté et pour la croix, le vœu de chasteté. Ces conseils évangéliques invitent par ailleurs au détachement radical en vue d'être digne de Jésus-Christ.

Cette dignité qu'offre Jésus se réalise dans une dynamique de qui perd-gagne: «qui a trouvé sa vie la perdra; qui a perdu sa vie à cause de moi la gardera». On peut toutefois se demander comment perdre sa vie à cause de Jésus-Christ pour la garder? Saint Paul, dans la deuxième lecture de ce dimanche, estime que c'est en vivant des exigences du baptême. Voilà pourquoi, il écrit aux Romains: «Si donc, par le baptême qui nous unit à sa mort, nous avons été mis au tombeau avec lui, c'est pour que nous menions une vie nouvelle, nous aussi, comme le Christ qui, par la toute-puissance du Père, est ressuscité d'entre les morts». La vie nouvelle que nous devons mener à partir du baptême nous invite à la renonciation au mal et à considérer tout comme balayures ou déchets afin de gagner le Christ (Ph 3, 3-8). En gagnant le Christ Jésus qui est notre paix (Eph 2, 14), on a part à sa dignité.

A la fin de l'évangile de ce dimanche, Jésus nous invite à la pratique de l'hospitalité quand il déclare: «Qui vous accueille m'accueille; et qui m'accueille accueille Celui qui m'a envoyé. Qui accueille un prophète en sa qualité de prophète recevra une récompense de prophète; qui accueille un homme juste en sa qualité de juste recevra une récompense de juste». Grâce à son hospitalité, pour avoir reçu et logé le prophète Elisée, la vieille de Sunam, dans la première lecture de ce dimanche, reçoit, dans sa vieillesse, la grâce d'une heureuse maternité.

Au demeurant, l'hospitalité est une vertu que nous devons réapprendre en cette heure de la mondialisation où le monde se veut un village planétaire. Car nous sommes encore loin de l'idée du ''village planétaire'' qui devrait faire la promotion des vertus de solidarité et plus spécialement d'hospitalité, entendue comme l'accueil du pauvre, du réfugié, de l'étranger et du nécessiteux. L'auteur de la Lettre aux Hébreux nous demande à ne pas oublier l'hospitalité «car c'est grâce à elle que quelques-uns, à leur insu, hébergèrent des anges» (He 13, 2). L'hospitalité doit s'exercer à l'égard de tout le monde et non en regardant le visage, la couleur de la peau ou le rang social. Mais celui à qui on doit ménager une hospitalité inégalable c'est bien notre Seigneur. La pandémie du Coronavirus Covid-19 nous a fait prendre conscience qu'on ne peut vivre sans Dieu. C'est de Lui que nous tenons la vie, le mouvement et l'être (Ac 17, 28). Comment alors se passer de Lui? Vivre sans Dieu, ne pas l'accueillir hospitalièrement dans nos cœurs, dans nos familles, dans nos écoles, dans nos milieux professionnels, dans nos lieux de prière et de communion fraternelle, c'est courir vers une hécatombe vitale. Remettons donc Dieu au cœur de ce monde.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUAMOU
Vicaire à Saint Augustin de la Tsiémé

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Bientôt la session pastorale des Evêques

Initialement prévue pour la dernière décade du mois d'avril dernier, la Session pastorale des Evêques du Congo aura lieu du mardi 30 juin au vendredi 3 juillet 2020, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Elle fait partie des trois rendez-vous ordinaires de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) avec la retraite spirituelle des Évêques et l'Assemblée plénière. A cette occasion les Evêques écoutent les rapports des différentes commissions épiscopales sur ce qui a été fait et réalisé au cours de l'année pastorale précédente. C'est pourquoi elle s'institue comme la «plénière des Commissions Episcopales», afin que l'Assemblée plénière soit consacrée uniquement au thème choisi.

La 49e Assemblée plénière prévue du 12 au 19 octobre 2020 aura pour thème: «La formation sacerdotale».

CANAL +

Une vingtaine de chaînes de plus dans la formule ''Evasion''

Sous les auspices de Leger Ossombi Dira, la société Canal+ Congo a tenu, mercredi 24 juin dernier à Brazzaville, une e-conférence de presse (la deuxième pendant cette période de la pandémie de COVID-19 où la distanciation physique est de mise). A travers cet échange avec la presse locale, plusieurs annonces en faveur des abonnés ont été faites, entre autres, plus de 20 nouvelles chaînes sont ajoutées à la formule ''Evasion'', au même prix. A cela, il faut ajouter la baisse du prix du décodeur de 10 000 F CFA à 5000 F. CFA, une réduction de 50% du 23 au 30 juin 2020. Et le prix d'installation du kit (décodeur-parabole) qui est réduit de 6500 à 4000 F. CFA, plus une garantie de 6 mois.

Pendant plus d'1h30', le responsable communication chez Canal+ Congo, Leger Ossombi Dira, et le responsale technique, Gustave Tsassé, ont expliqué à la presse l'ambition de Canal+ pour ses abonnés actuels et futurs. Ambition qui consiste en la satisfaction de ses abonnés, notamment en permettant à un grand nombre de Congolais de bénéficier «du meilleur de l'offre de la télévision satellitaire à moindre coût», selon le communicateur-maison.

En ce qui concerne la formule ''Evasion'', Léger Ossombi Dira fait savoir que plusieurs chaînes sont désormais disponibles, entre autres, ''Crime district''; ''Animaux'' (pour faire vivre aux téléspectateurs le monde de la faune dans sa diversité), ''Toute l'Histoire'' (une chaîne consacrée aux grands événements du monde durant son périple millénaire); ''AB1'' (pour ceux qui adorent du sensationnel avec le catch américain); ''Mangas'' (pour les amoureux du dessin animé); ''Love nature'' (pour les admirateurs de la nature), etc. l'ajout d'une vingtaine des chaînes reste sans incidence financière chez l'abonné. Il paiera sa formule évasion au prix habituel, a-t-il expliqué. En plus, si quelqu'un s'abonne dans la période du 23 au 30 juin 2020, il bénéficiera de la formule «Tout canal», pendant 15 jours.

Dans la même perspective, Gustave Tsassé, le responsable technique, a annoncé que tout abonné, après l'achat de son décodeur, a le privilège de bénéficier des services, sinon d'une assistance technique de Canal+, pour être sûr que son installation sera stable, parce que réalisée par des techniciens-maison, selon les règles de l'art. Ce, pour un montant de 4000 F. CFA, au lieu de 6500 F. CFA auparavant. Il a précisé que le prix de 4000 F. CFA pour l'installation du décodeur et de la parabole demeure au-delà de la promotion.

Marcellin MOUZITA M.

LUTTE CONTRE LA COVID 19

Le coup de pouce du Groupe Bolloré aux organes de presse

Ce que l'Etat n'a pas fait à l'endroit de tout les organes de presse congolais, le groupe Bolloré l'a réalisé. Le vendredi 19 juin 2020, le bihebdomadaire La Semaine Africaine, le quotidien Les Dépêches de Brazzaville, les chaînes de télévision DRTV, Vox T.V, Télé Congo, l'agence APA News et RFI ont été dotés en matériels de protection contre la pandémie liée à la COVID-19: masques personnalisés au logo des organes de presse respectifs, gels hydroalcooliques, gants, etc. La cérémonie s'est déroulée à l'agence Bolloré de Brazzaville. C'est le chef de cette agence, M. Dzema Ayessa Ndinga, qui a remis le don à chaque représentant des organes de presse.

Le lot de La Semaine Africaine a été réceptionné par son Directeur commercial, Jacques Bamonana.

Roger Ngombé, rédacteur en chef des Dépêches de Brazzaville, à droite, recevant le don des mains de M. Dzema Ayessa Ndinga

Après avoir reçu leur lot, les délégués des organes de presse bénéficiaires ont loué le geste du Groupe Bolloré qui voulu venir en aide à la presse ces temps où la pandémie prend des proportions inquiétantes, avec plus de mille personnes contaminées et une vingtaine de morts.

A rappeler que le vendredi 22 mai, l'Association Agir pour le Bien-être avait fait un don de masques à La Semaine Africaine.

Fasckel BAJA

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville; Tél. Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE LOTUS BRAZZA

Société Civile Immobilière / Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville / République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 11 mars 2020 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 12 mars 2020, sous folio 049/9, N° 0830, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: LOTUS BRAZZA;

Forme: Société Civile Immobilière;

Capital: 1 000 000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune entièrement souscrites et libérées en totalité;

Siège social: à Brazzaville, au numéro 64 de la rue Batékés, Arrondissement 3 Poto-Poto;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:
- La gestion des biens meubles et immeubles acquis ou exploités en nom commun;
-L'acquisition des immeubles, leurs aménagements en vue de l'exploitation par bail ou autrement, vides ou meublés ;
- La gestion de ces immeubles et toutes opérations financières constituées par des valeurs mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social ;
- La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises pouvant se rattacher à cet objet pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère essentiellement civil de la présente société. Plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement ;

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;

Gérance: Monsieur François Aymar BALLA est nommé en qualité de Gérant ;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 23/03/2020 ;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B42-00008.

Pour insertion légale,

Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE
(Articles 36 et 37 de L'AUPCAP)
DE L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DU REGLEMENT PREVENTIF DE LA SOCIETE EQUATORIAL CONGO AIR LINES (ECAIR S.A)

Le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu en date du 10 Mars 2020, à la requête de la société EQUATORIAL CONGO AIRLINES S.A., au capital de 100.000.000 de francs CFA, immatriculée au RCCM sous le n° CG/BZV 07 B 705, dont le siège social est sis Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, en face de l'Aéroport Maya-Maya, Brazzaville, aux fins du règlement préventif, la décision dont le dispositif est le suivant:

PAR CES MOTIFS:
Statuant en audience non publique, par jugement réputé contradictoire à l'égard des sociétés TERRA TECH, GLOBAL BOADBAND SOLUTION, IMPACT DESIGN, FFA Juridique et fiscal, ASCOMA CONGO, SUPERSONIC, MTN CONGO S.A., HOTEL PEFACO MAYA-MAYA, HOTEL PEFACO ALIMA PALACE, SOPRIM, TRANS AIR CONGO S.A. (TAC), RAE Audit-Consei1, GROUPE JUVAH SDERVICES, TRANSIT EXPRESS OSMOZ, COEM S.A, SOGEVA, CONCORDE HOTEL, KYMIA CORPORATION, SUNRISE EVENTS, GN NKEMBO TRANSIT, L'HOTEL AFRICA, L'OFFICE NOTARIAL GALIBA, L'HOTEL VERDA POLITAN ; La PAILLE D'OR, les sieurs Jean Michel DONGARD, Francis OKOUELE, Emmanuel OKOUELE, BAKONDA BENAZO Cyriaque et la dame Sylvia DJOUOB et contradictoire à l'égard des autres créanciers, en matière commerciale et en premier ressort;

Prononce le règlement préventif de la société ECAIR;
Homologue le règlement préventif ;
Constate les délais consentis par la majorité des créanciers ;
Donne acte à la société ECAIR des mesures de redressement adoptées ;
Désigne monsieur André Blaise BOLLE, Expert-comptable, en qualité de syndic;
Désigne le cabinet D. INVEST et Associés en qualité de contrôleur chargé de surveiller l'exécution du concordat préventif;

Nomme monsieur MOUFOUTA Christian Noriel Rachid, juge au Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, en qualité de juge-commissaire ;
Ordonne les mentions et publicité prévues par les articles 36 et 37 de l'Acte uniforme portant procédures collectives d'apurement du passif ;
Met les dépens et les frais de justice à la charge de la société ECAIR.

Conformément à l'article 78 de l'AUPCAP: «…les créanciers composant la masse, à l'exception des créanciers d'aliments, doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du syndic, dans un délai de 60 jours, et ceux domiciliés hors du territoire national, dans le délai de 90 jours. La production interrompt la prescription extinctive de la créance.»

Pour avis d'insertion légale,

Chef de Greffe.

SANTE

Soigner le pied bot est possible

L'humanité célèbre le 3 juin de chaque année la Journée mondiale du pied bot. Compte tenu de la crise sanitaire, à Brazzaville, cette journée a été a été célébrée en différé le 17 juin 2020 par l'Association pour le développement de la réadaptation et le bien-être (ADRBE) à travers une conférence-débat. Celle-ci a permis de faire le bilan des trois années d'applicabilité de la méthode dite Ponseti, pour la prise en charge des enfants nés avec pieds bots au Congo.

Thomas Mbemba présentant une attèlle pour les pieds bots

La cérémonie d'ouverture était patronnée par Guy Landry Brice Dianzitoukoulou, directeur de la réadaptation au ministère des Affaires sociales en présence d'Alphonse Nganga, président de l'ADRBE. L'ADRBE est entrain de vulgariser le programme *«Ensemble pour un Congo sans handicap dû aux pieds bots»*, avec l'appui de Miraclefeet pour donner la dignité aux enfants congolais nés avec cette malformation congénitale appelée pied bot, a affirmé Alphonse Nganga. A ce jour, a-t-il indiqué, le programme a traité 339 enfants congolais du 1er juillet 2017 au 31 mars 2020.

L'ADRBE et Miraclefeet avaient signé un accord de partenariat le 15 juin 2017 afin de traiter 70% des enfants nés avec le pied bot dans six département du Congo: Brazzaville, Pointe-Noire, Niari, Cuvette, Bouenza et Sanga. Le pied bot, a expliqué Alphonse Nganga, est la malformation la plus courante de l'appareil locomoteur. S'il n'est pas traité, l'enfant reste handicapé à vie. *«Nous devons tous nous mobiliser pour soigner le pied bot très tôt, afin d'éviter un handicap à vie à ces enfants avec les conséquences suivantes: la marginalisation, la discrimination, les sévices corporels et la stigmatisation»*.

Selon Guy Landry Brice Dianzitoukoulou, la politique nationale de l'action sociale met en exergue les lignes directrices de la protection sociale des personnes en situation de handicap, basées sur quatre principes: l'égalité des chances, la pleine participation des personnes handicapées à la vie active, la réadaptation et la mobilisation de la communauté.

Présentant le bilan des trois années de l'applicabilité de la méthode Ponseti, Thomas Robert Mbemba, Kinésithérapeute, coordonnateur du programme pied bot a rappelé que le pied bot est une malformation congénitale très courante des membres inférieurs. Sur 800 enfants, un naît avec un pied bot; la prédominance étant masculine. Le pied bot comprend quatre déformations: le cavus (médio-pied), l'adductus (le pied se retourne à l'intérieur), le varus (le talon se déforme) et l'équinisme (le pied ne touche pas le sol). Pour soigner le pied bot, il faut connaître ces différentes malformations.

La méthode Ponseti, a-t-il indiqué, comprend deux étapes: la correction et le maintien. Sur 339 enfants pris en charge, 28 enfants ont été traités dans le Niari, quatre à Ouesso, 194 à Brazzaville, 91 à Pointe-Noire, sept à Nkayi et 15 à Owando. Le pied bot touche plus les garçons (59,39%) que les filles (40,61%). La répartition par tranche d'âge au début du traitement s'est présentée comme suit: de 0 à 6 mois, 56%, de 6 à 12 mois 12%, de 12 à 24 mois 14% et de 24 mois et plus 18%. Au total, 327 attelles ont été distribuées.

Au vu des résultats obtenus, la méthode Ponseti s'est révélé efficace dans le traitement du pied bot et demande à être vulgarisée dans tous les départements du Congo, a conclu Thomas Robert Mbemba.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

COVID-19

Un don d'équipements de protection individuelle pour l'hôpital Adolphe Sicé

Conformément à l'accord de collaboration signé le 18 août 2018 entre Mercy Ships et le Bureau régional de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) pour l'Afrique, le représentant de l'OMS au Congo, Lucien Manga, a remis mardi 16 juin 2020, à Brazzaville, un lot de 500 ensembles d'équipements de protection individuelle destinés aux professionnels de l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire, partenaire de Mercy Ships lors de sa dernière mission au Congo.

Lucien Manga remettant l'échantillon du don à Mesmin-Roch Eboukewa

Réceptionné par Mesmin-Roch Eboukewa, directeur économique et financier de cet hôpital, chaque ensemble comprend une charlotte, une paire de lunette médicale, un masque de type FFP2, une paire de gants d'examen, une sur-blouse de type chirurgical et une paire de couvre chaussure.

Mercy Ships, a affirmé Lucien Manga, s'est engagé aux côtés du Gouvernement de la République du Congo pour soutenir ses efforts contre la pandémie du Coronavirus. Il s'est réjoui de l'excellence de ce partenariat depuis la signature de l'accord de siège le 31 janvier 2013. Mercy Ships avait effectué une mission humanitaire du 9 août 2013 au 1er juin 2014, dans le cadre de ce partenariat, pour un accès gratuit aux soins chirurgicaux et pour répondre aux problèmes majeurs de santé publique en Afrique.

«Le monde fait face à une crise sanitaire due au Coronavirus, avec des implications sociales et économiques déstabilisant le monde entier. C'est donc le moment d'exprimer la solidarité entre les peuples et le renforcement de la coopération internationale entre différents acteurs de la santé en Afrique». «C'est un véritable sentiment de joie de recevoir ces kits pour le compte de l'hôpital général Adolphe Sicé. Je voudrais, au nom du directeur général de l'hôpital général Adolphe Sicé, le Dr Jean-Raoul Chocolat que je représente ici, exprimer toute ma gratitude, et un grand merci à l'endroit de nos partenaires Mercy Ships, et l'Organisation mondiale de la santé, et vous rassurez aussi que ces kits seront utilisés à bon escient pour le bien-être de nos malades et des populations congolaises», a dit Mesmin-Roch Eboukewa.

Mercy Ships est une organisation internationale basée sur des valeurs chrétiennes. Elle a pour mission d'accroître l'accès aux soins de santé à travers le monde. Ses programmes offrent un soutien en santé globale aux pays en développement qui luttent pour permettre à tous d'avoir accès aux soins de santé. Mercy Ships dessert les pays classés parmi les plus pauvres du monde, selon l'indice de Développement humain des Nations Unies. Elle compte, depuis 1978, plus de 2,56 millions de bénéficiaires directs.

Alain-Patrick MASSAMBA

BRACONNAGE

Arrestation de deux présumés trafiquants à Oyo

Dans le Département de la Cuvette, deux présumés trafiquants d'ivoire de nationalité congolaise, ont été arrêtés dimanche 21 juin 2020 à Oyo en flagrant délit de détention, circulation illégales et tentative de commercialisation de deux défenses d'éléphant d'un poids total 20 Kg.

Les présumés trafiquants

Il s'agit d'un militaire de la Garde républicaine en poste à Brazzaville et de son complice, un pêcheur. L'un serait un acheteur de ces pointes d'ivoires et l'autre un démarcheur. Les deux sont tombés dans les mailles des éléments de la Police. Informés, la Direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette et le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) ont salué l'action. Ils apporteront leur appui juridique pour la suite de la procédure.

Les défenses d'éléphants auraient été achetées par le militaire auprès d'un individu habitant un village proche des aires protégées avant d'être transportés à Oyo.

Les deux présumés trafiquants s'apprêtaient à les revendre à Oyo n'eût été leur interpellation par les forces de sécurité publique. Ils seront déférés à la maison d'arrêt d'Oyo pour comparaitre devant le Tribunal de Grande Instance de cette localité.

Malgré la COVID-19 qui sévit à travers le monde, les trafiquants ne reculent point; ils s'organisent pour mettre à mal le patrimoine faunique. Le trafic des espèces protégées au monde est devenu plus organisé, plus lucratif, plus répandu au cours de ces dernières années, et plus dangereux que jamais au même titre que le trafic de drogue.

Les éléphants des forêts d'Afrique ont décliné de 62% en 10 ans, selon un rapport publié par Wildlife Conservation Society (WCS), et toutes les 15 minutes, en moyenne souligne ce rapport, un éléphant est illégalement abattu sur le continent africain pour nourrir une demande insatiable en ivoire. Il faut donc redoubler de vigilance et de rigueur, car le commerce illégal des produits de la faune conduit à l'extinction des espèces animalières.

En République du Congo, l'éléphant fait partie des espèces animales intégralement protégées, selon la loi 37/2008, du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits», dispose la loi en son article 27. Tout contrevenant encourt des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme et des amendes allant de 100. 000 F.CFA à 5 millions de F.CFA.

V.M.

VIE ASSOCIATIVE

Mettre un terme aux violences faites aux femmes vivant avec handicap

En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'association nationale des aveugles et déficients visuels du Congo (ANADVC) a organisé jeudi 18 juin dernier à Brazzaville un atelier de sensibilisation centré sur les violences faites aux femmes vivant avec handicap. Sous l'égide de Gisèle Irène Besse, membre de l'association, et de Gustavine Louzolo, animatrice de la cellule d'écoute des femmes handicapées. Dans un contexte marqué par la crise du Coronavirus, il s'est agi pour l'association *«de lancer un appel à toute la communauté pour que soit respectés les droits des femmes handicapées»*, a indiqué la modératrice. A cette occasion, des kits de lavage des mains ont été remis aux participantes.

Une femme albinos recevant un kit de lavage des mains

Selon la sensibilisatrice, le confinement de la population relatif à la lutte contre la pandémie du Coronavirus a démultiplié les atteintes basées sur le genre, aussi bien à l'endroit des femmes en général, qu'à celles en situation de handicap. Ces violences sont d'ordre physique, psychologique et même sexuel. Elles sont exercées soit par un parent, soit par un partenaire intime ou par tout autre individu. Pour Gustavine Louzolo, les femmes en situation de handicap sont doublement menacées et exposées aux violences, en raison de leur handicap.

En quoi la femme vivant avec handicap est-elle particulièrement exposée? *«Malvoyante, elle ne voit pas son bourreau, handicapée motrice, elle voit son agresseur mais ne peut pas se défendre, trisomique, elle est inconsciente des abus qu'elle subit, sourde et muette, elle voit son bourreau mais elle n'a pas de voix pour crier, sans mélanine, elle est rejetée et pourchassée pour des pratiques obscures»*, a expliqué une participante.

Devant cette triste réalité, le collectif des femmes en situation de handicap dénommé *«Liloba»*, a, au cours de cette rencontre, décidé de sortir du silence, de mettre en place une écoute solidaire et réparatrice, de dénoncer l'ensemble des faits de violence et d'abus de tout genre collectés au cours des ateliers d'écoute. Il a par la même occasion lancé un appel aux Congolais, aux femmes et jeunes filles handicapées, en particulier victimes des violences multiformes de contacter le collectif. Celui-ci se chargera de faire le plaidoyer, afin de saisir toutes les juridictions nationales et internationales compétentes pour punir de tels actes.

Le collectif *«Liloba»* estime par ailleurs que seule la loi peut garantir la citoyenneté de toutes les femmes, surtout de toutes les femmes en situation de handicap, en République du Congo. Un pic à l'endroit des pouvoirs publics!

Une exhortation a été faite au FNUAP, à l'ANADVC, ainsi qu'à toute initiative valorisant la femme vivant avec handicap, pour persévérer dans cette démarche empathique, solidaire et protectrice des personnes vulnérables.

Marcellin MOUZITA M.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

SISTA CLARISSE, ARTISTE-MUSICIENNE

Elle rêve de chanter au Congo, sa terre natale

Née Mampila Julie Clarisse Mieté, alias Sista Clarisse, est une auteure, compositrice, interprète, productrice phonographique et audiovisuelle congolaise. Elle vient de sortir son quatrième single ''Queen'' et entrevoit un nouvel album ''Call me Mampila'' dont la sortie est prévue pour octobre 2020. L'artiste qui est basée en France caresse le rêve de chanter au Congo, son pays natal. Entretien.

**Sista Clarisse, parlez-nous un peu de votre parcours artistique?*
**C'est ma rencontre avec Rido Bayonne qui m'a révélée à moi-même. J'étais timide dans la musique et manquait énormément de confiance. Je ne pensais pas être digne et à la hauteur de chanter et d'écrire. J'ai eu l'immense chance et plaisir d'ouvrir le show de deux géants du reggae U Roy et LKJ. J'ai fait mes premiers pas en musique dans les sound systems à Paris. Ce qui m'a ensuite amené à tourner en Province (Rennes, Toulouse, Lille...), en Europe (Allemagne, Espagne, Belgique...), puis dans un seul pays en Afrique, le Sénégal (Pour le Festival International de Jazz de Saint Louis). Mon rêve serait de jouer sur ma terre natale, le Congo. Dans ce parcours, j'ai pu produire trois albums et quatre singles.

**Quel type de musique faites-vous et pour quel but avez-vous choisi la musique comme moyen d'expression?*
**C'est la question que je redoute à chaque interview. Je n'aime pas les classifications. J'ai un parcours assez atypique concernant la musique. Je n'ai aucune base artistique. Je ne connais pas d'artistes dans ma famille. Je ne me destinais pas du tout à une carrière musicale. Ce qui m'a amenée à la musique, c'est le ragamuffin (un style à l'origine de ce qu'on appelle aujourd'hui Dancehall). Au hasard d'une écoute, je suis tombée amoureuse de ce style, dynamique, avec un phrasé assez soutenu et des textes plus ou moins engagés. J'étais à l'université, à l'époque, et je commençais à me poser beaucoup de questions sur moi-même, le monde... En cette musique qui est une enfant du reggae, je trouvais quelques réponses à mes questionnements. J'ai donc écumé les sound systems (soirée reggae/dancehall) dans lesquels je me suis faite un petit nom. Puis, très vite, à l'étroit dans ce milieu, j'ai cherché à expérimenter, à sortir de la zone de confort que m'avaient donnée les sound systems. Les rencontres avec des musiciens talentueux tels Cool Jam, Ol, Pierre Chabrèle ont également été déterminantes. Les conseils et l'accompagnement qu'ils m'ont donnés m'ont également forgée. La musique est un bon vecteur d'émotions. Comme je l'ai précisé auparavant, je suis timide et sensible à la base. La musique est pour moi un moyen de m'exprimer totalement, de dire ce que je n'oserais pas dire dans d'autres

Sista Clarisse

circonstances. C'est pour moi une manière saine de me libérer.

** Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontée en France?*
** Les difficultés sont à plusieurs niveaux. Sociétal, car grandir en France, lorsqu'on est Noir n'est pas toujours facile. Il y a une pression qui est là. On te rappelle sans cesse ta couleur de peau, comme si c'était un handicap. Quand tu cherches un appartement ou que tu cherches à monter les échelons, pour nous, la réalité est bien différente et ceci est dû à notre couleur de peau, même si dans le discours et dans les textes, le racisme n'existe pas en France.
La seconde difficulté, je l'ai vécue et la vit dans la musique. La femme doit prouver qu'elle sait faire là où on donnera directement la chance à un homme (même s'il n'a pas les compétences). De plus, nous pouvons aussi être des proies pour des esprits mal intentionnés. Nous manquons également de moyens car nous (je parle des Noirs) ne produisons pas beaucoup. Or on sait que dans ce monde, sans moyens, tu ne vas pas très loin. Nous ne savons pas être solidaires. L'union est un concept qui reste encore très beau sur le papier, mais dans les faits, la réalité est autre.

**Quel est le message véhiculé dans votre nouvel album?*
** Honnêtement, je ne peux pas en parler. L'album verra le jour en octobre. Et je vous parlerai des thèmes à ce moment. Si je vous dis tout, il n'y aura plus de suspense. Par contre, je peux développer sur le single ''Queen'', qui vient de sortir et qui est disponible sur les plateformes de téléchargement. ''Queen'' est un titre dans lequel je m'affirme et défend, avec fierté, ma couleur et surtout montre à celui qui ne m'aime pas comme je suis qu'il «saute et cale en l'air», comme le dit si bien cette expression camerounaise. Je suis fière de mes origines et de ma culture. Même si j'ai également adopté la culture de mon pays d'accueil, je ne vais pas et je ne veux pas effacer mes origines et mes racines congolaises.

** Un mot de la fin?*
**Je souhaite, avec cet album à venir, le quatrième, le présenter au Congo. Car même si j'ai grandi et été sociabilisée en France, j'ai mes origines. Je suis une enfant du pays qui m'a vu naître. Pour conclure, juste un rappel de mon credo, mon leitmotiv: unis, nous serons plus forts! Revenons à nos valeurs!

Propos recueillis par Aubin BANZOUZI

ROMAN

Gaston M'Bemba-Ndoumba publie «Paris et Londres, mes deux Amours»

Après «Les mouettes et les albatros du Bongo», paru en avril 2019 aux Editions L'Harmattan (Paris), l'écrivain congolais Gaston M'Bemba-Ndoumba vient d'enrichir sa bibliographie d'un nouveau roman: «Paris et Londres mes deux Amours», publié aux Editions L.C.

Disponible en librairie au prix de 16 euros (10 480 francs CFA), la nouvelle œuvre de Gaston M'Bemba-Ndoumba, comme l'indique son titre, se déroule entre les capitales française et britannique. Deux villes qui mettent en exergue le Président Macron avec ses ''Gilets jaunes'' et le mariage du prince Harry avec Meghan, ainsi que l'attente de la naissance future de leur enfant.
Dans ce roman se révèle l'histoire des Afro-Américains des siècles passés sous l'emprise de l'esclavage, à travers le récit de la mère de Meghan. Mais cette histoire est aussi liée à celle du Royaume du Kongo dans laquelle l'auteur puise quelques réminiscences qui viennent réveiller la chanson moderne d'aujourd'hui.
Un roman d'amour interracial, comme on le remarque dans le mariage entre Harry et Meghan, et Julia qui s'amourache du narrateur avec lequel elle aura d'intenses rapports sexuels.
Dans un coq-à-l'âne qui donne une autre dimension au roman congolais, Gaston M'Bemba-Ndoumba nous plonge dans un récit multidimensionnel.
Le lecteur découvre la France contemporaine dont certaines habitudes paraissent étranges aux Britanniques qui manifestent

Gaston M'B emba Ndoumba

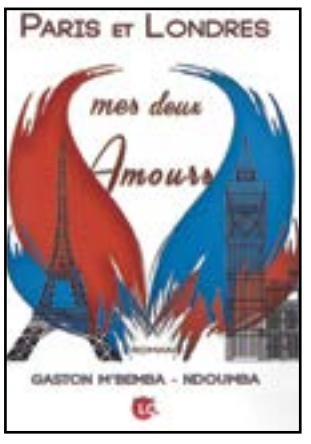

La couverture du livre

une curiosité face au mariage du prince Harry avec l'Afro-Américaine...
''Paris et Londres, mes deux Amours'' est un ouvrage à lire pour découvrir une autre façon d'écrire le roman où le narrateur s'auto-présente, tout en interpelant un autre personnage.
Gaston M'Bemba-Ndoumba est un agent de la Mairie de Paris. Il a, à son actif, une dizaine de livres consacrés notamment à la pratique de la pigmentation de la peau chez les Noirs, à la sorcellerie, à l'école d'expression française en Afrique, et à la musique congolaise.
L'auteur a réalisé de nombreuses enquêtes de recherche en Afrique et en France pour la mise en œuvre de ses ouvrages.

V.C.Y.

DISPARITION

La rumba perd l'un de ses fervents défenseurs, Mfumu Di Fua Di Sassa

La rumba des deux rives du fleuve Congo a perdu l'un de ses fervents défenseurs: Mfumu Di Fua Di Sassa, président du Comité scientifique chargé de la mise en œuvre du dossier d'inscription de ce genre musical prisé de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le journaliste et chroniqueur musical s'est éteint le mercredi 24 juin, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville.
Fauchée par la pandémie liée à la COVID-19, cette biblio-

Mfumu Di Fua Di Sassa

thèque musicale congolaise a été inhumée le jeudi 25 juin, au cimetière du Centre-ville de Brazzaville.
Le 5 juin dernier, Mfumu Di Fua Di Sassa (auteur de plusieurs livres sur la rumba) a participé à une réunion qui avait pour but de rendre compte aux membres du comité aux destinées de laquelle il présidait du contenu du dossier transmis à l'UNESCO depuis le 26 mars par le ministre de la Culture de la RDC.
Il s'est agi, aussi, au cours de cette rencontre, d'étudier la possibilité de bâtir des stratégies pour solliciter le soutien des autres pays de la sous-région Afrique centrale pour soutenir le dossier, afin qu'il trouve un avis favorable à l'occasion des délibérations de l'UNESCO sur la question de la rumba, en mars prochain.
A l'issue de cette rencontre, le défenseur de la rumba congolaise relevait que la transmission du dossier à l'UNESCO n'est pas le signe qu'il obtiendra l'assentiment des examinateurs de cette organisation onusienne en charge de l'éducation la science et la culture, lors du comité d'examen. «La victoire de la rumba congolo-congolaise n'est pas l'exclusivité de ces deux pays. Pour donner un peu plus d'allant à ce dossier, il faut entreprendre des actions de lobbying auprès des autres pays de la sous-région qui ont en partage la rumba. Il nous faut préparer le lobbying pour associer les pays qui ont en partage la rumba. Car si le Congo et la RDC ont porté la rumba, vous savez que le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine et l'Angola sont plus ou moins partie prenante de la rumba. Et notre lobbying devrait commencer par eux. Cette réunion a permis de préparer la stratégie à mettre en place pour convaincre les autres de nous soutenir. Car le chemin est long jusqu'au mois de mars de l'année prochaine où l'UNESCO va examiner la question», affirmait-il. Et d'ajouter: *«Si jamais le dossier de la rumba est apprécié favorablement par l'UNESCO comme patrimoine mondial immatériel de l'humanité, les deux Congo auront tout à y gagner. D'abord, la reconnaissance universelle de la rumba. Après cela, l'aspect touristique qui va entraîner l'adhésion du Congo au patrimoine mondial de l'UNESCO. Autrement dit, les touristes finiront par affluer au Congo pour suivre l'itinéraire de la rumba, pour retrouver les traces de la rumba.»*
L'inscription de la rumba des deux rives du fleuve Congo sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité est un projet qui tenait à cœur Mfumu Di Fua Di Sassa. Avec sa disparition, on espère que cette originale initiative trouvera un écho favorable.
Adieu, Mfumu, grand Beau, et que la terre de nos ancêtres te soit légère!

Véran Carrhol YANGA

PARCELLE A VENDRE
3.264,51m², à MASSENGO
Tél.: 06 661 99 18
06 690 61 68

«Les résistants de l'Alima-Nkéni (1907-1915)»

par Assori Itoua-Ngaporo

Après la publication de l'ouvrage de Monseigneur Benoît Gassongo, suscité par l'étudiant Itoua-Ngaporo, ce dernier, devenu Professeur agrégé de médecine, a pris le relai de la plume pour produire un excellent livre d'histoire sur la résistance des populations conduites par leurs chefs dans cet espace géographique. Il s'agit des résistances des Mbochi, Ngangulu et Moye. Cet ouvrage est un document unique au Congo, car en dehors du livre de Martial Sinda sur Matsoua et le matsounisme (thèse de doctorat à la Sorbonne), aucun Congolais n'a mené des recherches sur les résistants, pourtant nombreux au Congo qui s'opposèrent à la pénétration coloniale française. Ce livre fera date, car il apporte au grand public, à la jeunesse congolaise, des informations de grande qualité sur la mobilisation des populations du nord Congo contre le diktat des troupes françaises. Les Résistants publiés en décembre 2019 par L'Harmattan sont, selon leur auteur, l'aboutissement de 20 ans de travail. C'est une tranche de l'histoire du Congo, conduite avec une rigueur universitaire et qui fera date. Peut-être suscitera-t-on ainsi d'autres initiatives pour exhumer un passé glorieux, occulté par notre élite, qui a perdu la mémoire de ce que fut son combat dans les années 1960.

Les Résistants luttèrent avec de maigres moyens, mais leur mémoire n'a pas été balayée dans les consciences des gens des terroirs. On a réduit l'histoire du pays aux traités Ma Loango et Makoko qui ne furent jamais des traités en bonne et due forme. Ce livre d'Itoua-Ngaporo réveille la glorieuse mémoire de Ndombi Bolundza qui stoppa l'expédition de Savorgan de Brazza sur l'Alima (1878), celle de Mabiala Ma Nganga, chef supérieur de l'éthnie Sundi (1892-1896), dans les territoires de Missafou et Mindouli, de Mbouéta-Mbongo du clan Mpandzu, de Matsoua André Grenard, dont l'ouvrage de Martial Sinda relate le combat pour la liberté, Mwéné Badaga, chef de village Lango, près de Makoua, Mwéné Mossa Akéra, toujours en pays Makoua, Mwéné-Ni-Nzaa et Motulangissa de Moali, dans la Cuvette-Ouest, en pays Ngaré, le roi téké Ilo II qui succéda à Onkoo, celui-là même qui offrit une concession à de Brazza allant depuis la rivière Djoué à la rivière Kimpila. Ce roi refusa de se plier au diktat français décidé à agrandir son espace d'influence, Zoniaba en pays Sangha Sangha où un certain Cassagne, gérant d'une compagnie concessionnaire Sangha-Ngoko, fut assassiné; Nzoyi Mapingou, dans la région de Zanaga (1914), Abélé, du même espace, tué en 1915…Mussassa Tombe en 1912 dans la région de Mossendjo, tout comme Ndendé dans les pays Tsangui (1912). Je souligne, pour ma part, la résistance d'Ekaka à Ouando (Fort-Rousset) à l'agression de Bobichon.

Itoua-Ngaporo fait œuvre utile et propose des chantiers de recherches sur le passé glorieux de nos ancêtres. Quand on parlait de Révolution au Congo, devenu le berceau d'un affairisme débridé, on

vibrait avec fierté à l'évocation des noms de ces combattants de la liberté.

La géographie

Itoua-Ngaporo conduit cette recherche sur la géographie, en abordant la structuration des pays mbochi, ngangulu et moye avant la mainmise coloniale. Ce fut la physionomie de vrais Etats, en dépit de leur étroite dimension. Le discours fournit le détail sur les promotions, la succession aux charges publiques. Tel que révélé par l'investiture d'Essami (Page 76). Si l'on se réfère au traité Ma Loango (1882) par Cordier et Mbé par De Brazza (1880), il n'existe aucune trace de tels engagements souscrits par les mbochi, ngangulu et moye avec des étrangers, non plus avec des Français. Alors, à la lecture des rapports des agresseurs Guyonnet, Fournier et autres pour parler d'opérations de police, on conclut à la grande escroquerie des Français engagés dans cette zone pour assassiner les populations et leur imposer l'impôt.

Les procédés de pénétration coloniale

Itoua-Ngaporo note trois stratagèmes dont usèrent les Français pour pénétrer avec malice dans l'Alima-Nkéni. Ce fut d'abord l'implantation des commerçants sur l'Alima et d'autres cours d'eau.

Les compagnies concessionnaires, par décision du pouvoir français, se partagèrent le territoire du Congo français. La troisième force qui s'infiltra sournoisement fut l'Eglise catholique.

Monseigneur Prosper Augouard créa trois missions (paroisses) sur l'Alima Tchambitso, Boundji et Lékéty. Les commerçants ouvrirent des factoreries pour la vente de leurs produits manufacturés, liquidant progressivement l'artisanat local. Leur activité introduisit la monnaie étrangère dans les pays susnommés. Le village de Pombo fut, dans la région, le centre par excellence des transactions commerciales.

Grâce à Itoua–Ngaporo, on s'instruit sur ce village peuplé de 500 habitants en 1885; il fut fondé par Ngakala–Oyélé en 1750. Il fut également le lieu d'échanges interethniques sur l'Alima. Les Likuba y vendaient de la poterie utile pour tout usage domestique. Ils y commercialisaient aussi du poisson et de la viande. A Pombo fonctionnait un marché de manioc et de tuiles de bambou mieux appréciées pour la couverture des habitations que le chaume.

Quand le personnel des factoreries se mit à la fabrication des tuiles de bambou, les mbochi le leur interdirent. Et si les commerçants progressivement éliminèrent les produits locaux de l'artisanat, ils introduisirent la monnaie étrangère dans l'Alima-Nkéni. Ils permirent aux gens d'amasser des ''pata'' pour payer l'impôt à 3 francs par contribuable. Les prêtres imposèrent leurs us et coutumes, dont l'état civil napoléonien obligeant les filles à porter les noms patronymiques de leur père, alors que dans la tradition des peuples des langues bantus, les hommes ont des noms distincts de ceux des femmes. Cette pratique qui persiste conduit à des usages ridicules. Les missionnaires fournirent les informations à l'administration sur les chefs et leurs populations, tel fut le cas de Mbunze.

Par cet ouvrage, nous cernons l'activité des commerçants. Nous apprenons que l'Alima-Nkéni ne comptait que sept structures de ce genre, en 1900, et leur nombre grimpa à 91 factoreries, entre 1909 à 1923. Les indigènes pouvaient leur vendre des pointes d'ivoire, des animaux domestiques et recevaient, en contrepartie, la monnaie des Blancs.

Itoua-Ngaporo relève l'argumentaire de la colonisation d'imposer la pratique de l'impôt dans cet espace qui pourtant, échappait à leur contrôle. *«Il faut obliger les populations noires auxquelles nous apportons la paix et la sécurité à contribuer aux dépenses d'utilité publique. L'impôt permettrait de supprimer progressivement la subvention que le budget de l'Etat est tenu de leur allouer. Ainsi fera-t-on disparaître, entre les indigènes et les contribuables métropolitains, la différence de traitement dont ces derniers portent seuls la charge.»* (Page 79).

L'annonce de l'impôt à Pombo (1908)

Guyonnet convoqua les chefs mbochi à Pombo pour leur annoncer l'instauration de l'impôt.

Dans la circonscription de Gamboma, Buron se chargea de cette communication (1908). De nombreux chefs mbochi de l'intérieur furent absents. Mbunze y fut présent, ayant répondu à cette invitation.

Dans un premier temps, il fut admis que les populations, à défaut de ''pata'', pouvaient acquérir de la marchandise européenne en payant en nature. Elles recevraient, en contrepartie, des pièces de 1 centime, 10 centimes, 50 centimes. Cette annonce de l'impôt suscita une réprobation générale des chefs présents, sauf Lesombo de Tongo, enclin à convaincre d'autres à obéir aux Blancs. *«Jamais, on n'avait jamais vu, ni entendu un étranger, de surcroit un Blanc, imposer un impôt de suzeraineté aux nationaux qui ne lui doivent rien.»* (Page 69).

Telle fut la réaction générale. Au cours d'une cérémonie d'investiture d'Essami qui réunit plus de trente kani, à Endolo, le chef Nga-Atsese, chef supérieur d'Assoni, prononça un discours mémorable: *«Ce pays nous appartient, c'est à nous de le diriger - jamais on ne payera d'impôt et le pata n'entrera pas chez nous, nous interdisons à nos femmes de leur vendre des maniocs, les Blancs n'ont pas de pays ici, qu'ils s'en aillent chez eux et qu'ils ne reviennent plus.»* (Page 83). Il se forma un large front contre l'impôt et les Blancs. Le chef Mbunze consulta le conseil de sa terre et l'avis unanime fut: *«Nous ne devons rien au Blanc, nous ne nous soumettrons pas.»* (Page 75). (A suivre)

Lecas ATONDI-MONMONDJO

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de développement), Centre-ville Brazzaville,
B.P.: 15.244, Tél.: 04.418.20.81/06.540.59.45
Email: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

«CONGO XINDI» S.A.U.
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
Au Capital de TRENTE MILLIONS (30.000.000) de FRANCS CFA
Siège Social: parcelle 120, bloc 30, section T, Mpila cent fils, Ouenzé, Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01-2020-B15-00015
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 03 juin 2020, et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 05 juin 2020, sous Folio 101/6, numéro 362, il a été constitué une société anonyme présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;

Dénomination: ''CONGO XINDI'';

Capital Social: TRENTE MILLIONS (30.000.000) FRANCS CFA, divisé en MILLE (1.000) actions de TRENTE MILLE (30.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 1.000, entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'actionnaire unique;

Siège social: parcelle 120, bloc 30, section T, Mpila cent fils, Ouenzé, Brazzaville, République du Congo ;

Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les États parties au Traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:
*La recherche et l'exploitation des minerais ;
*La métallurgie.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 03 juin 2020 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 05 juin 2020, sous folio 101/9 numéro 365, il a été constaté que les actions souscrites ont entièrement été libérées par l'actionnaire unique, conformément aux dispositions légales en la matière.

Administration de la societé: aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 03 juin 2020, Monsieur WANG Tongxi, de nationalité chinoise, a été nommé en qualité d'Administrateur Général;

Commissaires aux comptes: aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 03 juin 2020, sont nommés:
-en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet DUVAL, représenté par Monsieur NGOULOUBI-MBIMA, expert-comptable agréé CEMAC;
-en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur KASSA Amour, expert-comptable agréé CEMAC.

Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 16 juin 2020, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B15-00015.

Fait à Brazzaville, le 22 juin 2020

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Société par Action simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 5.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social : Brazzaville, Jardin des saveurs Bacongo, Avenue des trois francs.
RCCM : CG-BZV-01-2018-B17-00005.
REPUBLIQUE DU CONGO.

Apport partiel d'actif de la succursale RAZEL-BEC à la société RAZEL-BEC CONGO

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations en date du 25 mai 2020, enregistré à Brazzaville le 12 juin 2020 sous le n°1376 Folio 104/7, le Président et le Directeur Général de la société RAZEL-BEC SAS, réunis au siège social de société en France, ont décidé d'approuver le Traité de l'apport partiel d'actif de la branche complète et autonome de sa succursale au Congo Brazzaville au profit de la société RAZEL-BEC CONCO.

Le Dépôt légal de l'acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 15 juin 2020.

La Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 16 juin 2020, sous le numéro CG-BZV-01-2018-B17-00005.

SOUVENIRS

Il y a dix ans, la toute première Coupe du monde sur le sol africain

Dix ans ! C'est l'âge de la toute première phase finale de Coupe du monde organisée sur le sol africain, du 11 juin au 11 juillet 2010. Conclusion heureuse de l'engagement solennel pris par les dirigeants de l'Afrique du Sud pour que leur pays prenne sa place parmi ceux auxquels le monde fait confiance pour accueillir n'importe quelle manifestation sportive.

L'Afrique toute entière aussi chante sa fierté de recevoir enfin le plus grand événement sportif de la planète avec les Jeux Olympiques.

L'État d'Afrique du Sud consent à faire un effort financier pour que la nation arc-en-ciel reçoive cet événement. Il coûtera au pays 33 milliards de rands (3,3 milliards d'euros) au total, selon les chiffres officiels. Neuf villes accueillent l'événement: Johannesburg, Pretoria, Rustenburg, Polokwané, Nelspruit, Bloemfontein, Durban, Port Elizabeth et le Cap. Dix enceintes sportives sont construites ou rénovées, entre le 15 mai 2004, date de désignation du pays aux dépens du Maroc, et juillet 2009. Le 11 juin est donné au Soccer City stadium de Johannesburg, en bordure de Soweto, le coup d'envoi de la compétition. Il met en lice 32 pays, dont six africains : Afrique du Sud, Algérie, Ghana, Cameroun, Côte d'Ivoire et Nigeria. Les statistiques révèlent que la Coupe du monde demeure essentiellement une affaire de l'Europe (9 victoires) et de l'Amérique latine (9 victoires). Un mois plus tard, le 11 juillet 2010, elles sont confirmées : l'Espagne offre au Vieux Continent son dixième succès.

Mais cette Coupe du monde est surtout une grande fête populaire. Il revient à la mémoire de tous la puissance sonore des vuvuzelas, ces étranges trompettes en plastique pouvant atteindre 131 décibels. D'aucuns pensent à un essaim d'abeilles en colère ayant envahi les stades. Spectateurs et téléspectateurs prennent discrètement la précaution de se mettre des protège-tympans dans les oreilles avant le début de chaque match. On conserve aussi le souvenir de l'hymne de la compétition chanté par Shakira. *''Kameha Meha eh eh, waka waka eh eh…''* : comment oublié ce refrain entendu mille et une fois. Comme si c'était hier.

Mandela, le 15 mai 2004, lors de l'attribution de l'organisation du Mondial à l'Afrique du Sud

Cette Coupe du monde, ce sont aussi les débuts d'une star, Paul le poulpe, le céphalopode devin qui annoncera le nom du futur vainqueur, l'Espagne; la grève des footballeurs de l'équipe de France contre leur entraîneur; le tir de penalty manqué par le Ghanéen Gyan Asamoah, le Black star passant à côté d'un exploit: être la première équipe africaine à disputer les demi-finales d'une Coupe du monde.

La dernière apparition publique de Mandela

Autre souvenir : le 11 juillet, jour de la finale, lorsque le président Mandela fait son entrée dans le stade, les vuvuzelas se taisent. On ne l'avait pas encore vu en public depuis le début de la compétition. On le savait malade, mais il avait insisté pour être là. Dans sa voiturette, il salue la foule, comme un dernier adieu à son peuple. Des gens sont en pleurs comme s'ils savaient qu'ils le voyaient pour une dernière fois. C'était effectivement la dernière apparition publique du père de la nation arc-en-ciel, un moment inoubliable !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

DISPARITION DE FOUNDOUX «MULELE»

«C'était un grand monsieur du foot», se souvient Nkounkou ''Mapro''

Les témoignages fusent depuis l'annonce de la mort de Foundoux ''Mulélé'', l'emblématique footballeur des années 1960 et 1970. Prosper Nkounkou dit ''Mapro'', ancien international congolais résidant depuis plusieurs années en France, ressasse ses souvenirs sur l'emblématique joueur.

«Foundoux ''Mulélé'' était un grand monsieur du foot congolais. Je l'ai vu jouer; je n'avais que 8 ou 10 ans. Je sentais sa dangerosité une fois dans le camp adverse. Lui et Miéré ''Chine'' (de vrais tueurs de match). Et le roi ''Pelé'' a dû se souvenir longtemps de lui qui lui mit un joli petit pont et le jeta à terre. Ainsi donc, je sais qui nous venons de perdre. Personnellement, c'est avec un pincement au cœur que j'ai appris son décès. Car c'était mon ''grand'' du quartier : 250 mètres seulement nous séparaient. Mes pensées émus vont à l'un de ses enfants, Achille Foundoux, et à ses frères au Gabon, Foundoux ''Excellent'' et André Doude Foundoux (un ancien du Kotoko de Mfoa et ex-international gabonais)... Tout comme à cette célèbre Mère Véro ''la Congolaise'' qui eut des enfants avec notre star. Je me suis souvenu que c'est chez lui que j'ai vu pour la toute première fois le chanteur Pamelo Mounk'a, qui fut son cousin paraît-il. J'avais compris, ce jour-là, pourquoi Foundoux ''Mulélé'', après avoir raccroché les crampons, avait failli s'initier à la chanson dans l'orchestre Negro Band ou Negro Succès. J'ai aussi pensé, enfin, qu'il retrouvera son grand ami Dzabana ''Jadot- Le Maréchal'' parti beaucoup trop tôt, et qu'il avait tant pleurer. J'ai perdu mon ancien conseiller technique (officieusement) au CS Negro aux côtés du coach Most Massengo. J'ai eu une pensée pour son night club et siège ''Le Ballon d'Or'' où j'ai vu et échangé pour la première fois avec le chanteur Pépé Kallé, accompagné d'Emoro et de l'Empire Bakuba en 1981 ! Ma pensée s'est baladée autour de M. Claude Ernest Ndalla ''Graille'', son grand ami et parent..

Prosper Nkounkou dit ''Mapro

Avec le départ de Foundoux ''Mulélé-Ressora'', nous avons perdu le dernier de nos sportifs les plus populaires qui mettait davantage à l'honneur leur entreprise professionnelle : Denis Nzalamuana ''Sankara'' (le champion cycliste) pour la Canada Dry ; Emmanuel Delima (le champion haltérophile) pour Primus et, finalement, Foundoux ''Mulélé'' pour la SIAT ! Il fut un grand, un très grand footballeur ! Paix à son âme…»

Propos recueillis par
Alain-Patrick MASSAMBA

ANNIVERSAIRE

Diables-Noirs: 70 ans de palpitation, 70 ans de cahin-caha

Le 23 juin 1950: une assemblée générale constitutive se tient à Brazzaville sous la présidence de Dominique Nzalakanda. L'ASM (Association sportive missionnaire), dont les fondateurs sont les prêtres de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, change de nom, pour donner naissance aux Diables-Noirs. Depuis 70 ans mardi dernier, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts…

retracer la genèse des Diables-Noirs football est synonyme d'évocation d'une époque que seuls les septuagénaires, les sexagénaires et dans une moindre mesure les quinquagénaires peuvent vous relater avec assurance.

Les années 1950. De g. à dr., 1er rang: Moussa, Batsiaka, Mayinguidi, Mamadou Dione, B. Massengo, Défoufou. 2e rang : Miatouka, Cl. Massengo, Gérard Ngoma ''Bourreau'', Nganga ''Poison'', Malonga ''Foudre'', Baboutila ''Fantomas''. Devant : Aimé Brun (entraîneur).

Ils ont vécu les moments intenses de cette équipe et peuvent parler de la légende de ce club.

Une légende qui voudrait que l'équipe soit née dans l'ancienne chapelle Notre-Dame du Rosaire (à l'emplacement de l'ancienne Ecole nationale de Beaux-arts), non loin du croisement Avenue des Trois Francs- Avenue De Brazza. Par les bonnes grâces d'un évêque, Mgr Paul Biéchy, Ordinaire de Brazzaville à cette époque. Grâce aussi à l'intervention d'un jeune prêtre autochtone, l'abbé Fulbert Youlou, qui lui rapporta la pagaille d'une querelle entre le clergé de Notre-Dame du Rosaire, propriétaire de l'équipe, et les joueurs qui s'attirèrent de très nombreux soutiens. Ceux-ci manifestaient depuis fort longtemps le désir de changer de nom. Les prêtres opposèrent une fin de non-recevoir à ce changement (Et quel nom? Diables-Noirs) de leur équipe que rien, au monde, selon eux, ne justifiait. Des diables dans la maison ! Cela était une trahison. Non, c'était non ! Un bras de fer qui alla jusqu'à la grève des messes. Des jeunes gens guettaient aux coins des rues menant à l'église, pour dissuader les fidèles d'aller à la messe en semaine, et surtout le dimanche. Ce qui n'augura rien de bon.

Il fallait faire quelque chose pour que prenne fin la révolte des jeunes. Homme de dialogue, Mgr Biéchy écrivit une lettre qui fut lue un dimanche en chaire, à toutes les messes où furent invités ces «fous» du football. Sa teneur était à peu près ce raisonnement : *«De même que la très catholique Belgique a ses Diables-Rouges en son équipe nationale, de même les jeunes de cette paroisse peuvent, s'ils le désirent, devenir des Diables-Noirs. Cela n'enlève rien à leur foi».* Ceux-ci applaudirent à tout rompre. Les fidèles qui n'y comprirent pas grand-chose en furent aussi soulagés. Et l'église retrouva plus nombreux ses ouailles. L'équipe fut portée sur les fonts baptismaux lors de l'assemblée du 23 juin 1950 qui confirma son étrange nom.

La légende voudrait également que le nom Diables-Noirs fut donné à la fois par Dominique Nzalakanda, qui devint le premier président de l'équipe, et Boniface Massengo, le leader des joueurs. Il s'accompagna, également, du changement des couleurs. Le ''Noir et jaune'' remplaça le ''Rouge et or''.

De génération en génération, de brillants footballeurs ont porté ce fameux maillot : Boniface Massengo, Clément Massengo, Loukoki ''Kopa'', Dzabana ''Jadot'', Jean Chrysostome Bikouri, Maxime Matsima, Mbemba ''Tostao'', Matongo ''Soukouss'', Nkouka ''Matins'', Massamba ''Mams'', Wamba ''La José'', Bakékolo ''Kwakara'', Laurent Koufiya, Kiemba ''Petit Pelé'', Brice Samba, Moukassa ''Lascivo'', Florent Baloki, Macchambé Younga-Mouhani, Mvoula ''Mauro'', Bamba Khalifa, Diakhité, Delvin Ndinga, Losséni Koumara ''Sap-Sap'', Bel-Ange Epako, Mavis Tchibota, Hardy Binguila, Bersyl Obassi, Rudy Ebengo, Mvété-Luyéyé, Junior Amour Loussoukou, Prestige Mboungou, etc. Chacun a apporté sa pierre à la gloire de l'équipe, qui est devenue la plus populaire du pays malgré un palmarès vierge de titres continentaux. Tout juste un titre de champion de l'AEF (1959), sept titres de champion national (1961, 1976, 1991, 2004, 2007, 2009 et 2011) et huit victoires en Coupe du Congo (1989, 1990, 2003, 2005, 2012, 2014, 2015, 2018).

Club légendaire guetté par le déclin

Mais de cette gloire, il n'y a ni propre stade d'entraînement, ni centre de formation, ni siège proprement dit, ni archives structurées. Les supporters des clubs étrangers n'en croiraient pas à leurs oreilles en écoutant cette histoire. A chaque début de saison depuis toujours, se déclenche la guerre annuelle pour la prise de contrôle du club. Les fractions se regardent en ennemis jurés, chacun son couteau caché dans le dos, attendant le moment propice pour asséner le coup fatal. Une fraction détient les maillots, et l'autre les licences, avec des dizaines de jeunes pris en tenailles. Rien ne se fait pour assainir la situation de façon définitive. C'est ainsi que le mythe risque de s'effondrer, et on ne peut pas éternellement passer outre sa propre turpitude pour rejeter la faute sur les autres.

Jean ZENGABIO

VOLLEY-BALL

Le congrès de la CAVB en octobre

Initialement prévu le 15 juin 2020, le Congrès électif de la Confédération africaine de football de volley-ball (CAVB) n'aura plus lieu à cette date, en raison de la situation incertaine engendrée par la pandémie de coronavirus. L'instance continentale l'a finalement reprogrammé pour les 24 et 25 octobre 2020 en Afrique du Sud.

Il faudra donc encore un peu patienter pour connaître l'identité du prochain président de la CAVB. Élu depuis 2001, l'Égyptien Amr Elwani qui termine son quatrième mandat, se repositionne pour sa propre succession mais sera concurrencé par la Marocaine Bouchra Haju, présentée comme une femme dynamique qui a toujours lutté pour l'émergence de la femme dans le sport et sa pratique.

En dehors de ce poste phare, d'autres postes tels que la vice-présidente, les membres du Conseil de la Fédération internationale de volley-ball (FIVB), les présidents des zones, le ''gender minority'' connaitront aussi des nouveaux élus au cours de cette même assemblée.

À noter que l'autre raison qui a poussé la CAVB à fixer les nouvelles dates de ses assises est le report du congrès mondial de la Fédération internationale de volley-ball (FIVB) qui se tiendra désormais du 27 au 29 janvier 2021 à Phuket, en Thaïlande.

Davy Dimitri MACKITA

Encomiastique de Grégoire Lefouoba à son frère et ami, Marc Mapingou Mitoumbi, décédé en France le 5 mai 2020

Palais des Congrès, Brazzaville, samedi 16 mai 2020.
«Ne méprise pas la mort, mais sois content d'elle, puisqu'elle est une chose que veut la nature …Il est d'un homme réfléchi de ne pas s'emporter violemment contre la mort ni de la dédaigner, mais de l'attendre comme un évènement »
Marc-Aurèle ; Pensées, IX, 3

Marc,
J'exprime dans l'absolu toute la force de ma gratitude envers tous ceux qui m'ont demandé de faire cet encomiastique sous la forme contractée d'un Témoignage rempli de Souvenirs pour exprimer la profondeur et la qualité de notre philia.

Chers parents éplorés, frères et amis,
Avec Marc, la décision était prise que celui qui resterait, prendrait la parole en ces circonstances pour dire son émotion symbolique sur la présence de l'autre sur cette belle terre des hommes.
L'ordre d'arrivée sur terre n'impliquant pas rationnellement l'ordre de départ sous terre, je suis écartelé entre l'absurde et le mystère, le tout dans une harmonie des paradoxes.
Souviens Toi Marc, qu'au moment de ta naissance tout le monde était dans la joie et Toi dans les pleurs. Vis de manière qu'au moment de ta mort, tout le monde soit dans les pleurs et Toi dans la joie.
Marc, quel témoignage faire et quoi retenir de ton flegme british?
En plus de trente ans de commerce affectif et intellectuel sur fonds d'échanges, d'un monde à refaire, il nous a été donné d'observer, quel était le visage hideux de l'homme fait de jalousie, de haine gratuite et d'envie ; toutes trois bassesses de l'âme dont parlait Jean Daniel, le philosophe.
L'élection présidentielle de 1992 était ton dévoilement comme un enfant de la modernité en communication politique, le conquérant des formules de choc.

Le défi d'un Continent,
L'espoir d'une génération !
Tout au long de cette campagne présidentielle, tu as modelé par ton élégance des manières et ta politesse d'esprit tes adversaires que nous étions sur l'extrême urgence de civiliser le débat politique et de considérer l'autre comme soi-même (Paul Ricœur) d'où l'ordonnance publique assortie d'une puissance imaginative hors du commun.

Ya Ba Colère Vé !
Fort de ton caractère empathique et des abysses de ta philosophie de vie chargée de tolérance, je t'accompagnais à la suite de ta respectueuse

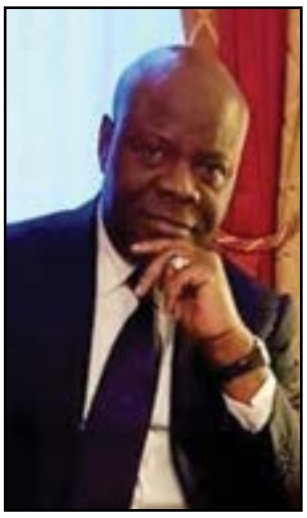
Marc Mapingou Mitoumbi

demande auprès du Président Denis Sassou Nguesso, pour lui dire, à ton initiative, un mot de bienveillance citoyenne à l'issue de la proclamation des résultats du scrutin présidentiel de 1992, immédiatement, pour lui témoigner ta reconnaissance , le tout parfumé par la présence de ton ami et frère Martin Kimpo, à tes cotés
C'est te dire que ce geste de grandeur et d'humilité, t'a valu: le respect et la considération du Président Denis Sassou Nguesso.
Avec Toi, j'ai connu des joies et des moments de tristesse.
Défendre l'humain de toute prétention, montrer que son sens est irréductible à la logique des systèmes complexes était ton refuge chez Emmanuel Levinas sans oublier ton clin d'œil souvent mélancolique à Marc-Aurèle, ton auteur préféré.
Devant tes incertitudes, ta démission du cabinet du Président Lissouba était un motif de tristesse pour tous les deux. Je fus triste pour Toi et pour tout ce que tu avais accompli et aussi pour le Professeur Pascal Lissouba qui exprimait une immense affection pour Toi. Heureux, tu ne cessais de répéter à tes proches, l'issue que j'avais trouvée au règlement de cette conciliation-explication
Marc tu es un homme libre, tu resteras un homme libre et fier. *«Tu es mort comme tu as vécu…»* (Clemenceau) dans l'amour de l'autre.
Dans un pays clivé comme l'était le Congo d'après la Conférence Nationale Souveraine ; manifester et revendiquer le droit de voir qui l'on veut, peu importent les camps politiques, n'était pas le plus facile à faire. Sans te cacher sous les pénombres, tu l'as toujours fait clairement à Brazzaville comme en France.
Tu étais un cadet bienveillant et protecteur.
Les faits sont nombreux et chaque acte en ma faveur était précédé de la mélodie de la chanson de notre code Ontsiayi Eh tata otsiayi o mi boma mè !
Nous étions fiers d'avoir joué tous les deux, deux fois le même rôle de porteur de parole en politique dans notre vie publique dans les circonstances bien différentes.
Marc, une partie de mon histoire personnelle s'en va dans ta valise bien fermée. Tes allégories ne pourront plus renseigner…sur ce que Toi et moi avions vécu au cours de ces dernières trente années.
Je vais devoir seul supporter la puissance et le poids du silence de notre histoire commune souvent falsifiée et muselée, comme l'écume qui suit son parcours pour se dissoudre dans l'océan.
Itoumbi mè toli, avec ton depart, tu m'enlèves ma fierté, qui m'appellera ngouàhla avec panache et fine moquerie ?
Edith Patricia, ta belle-sœur à Bordeaux me fait comprendre en songe que ton long voyage sans retour nous convoque une évidence *«que nous sommes finalement bien peu de choses et qu'il faut profiter de chaque seconde, de chaque minute ici sur terre pour dire ta joie d'aimer la famille et tes proches »*
…Tu pars avant nous, bien trop tôt, bien trop vite.
Tu comprenais mieux que quiconque la pensée de Marc Aurèle de Carthage sur la valeur de la vie, car selon lui *« les choses humaines ne sont que fumée et néant »* (Marc Aurèle, Pensées pour moi-même, Paris, 1964 x, 30, p.170)
La vie de Marc est une studieuse lecture et application de la pensée de Marc Aurèle *«La vie en elle-même n'est ni un bien ou un mal, elle n'est qu'un lieu où le bien et le mal se produisent. Il peut être bien de vivre et être mal de mourir ou inversement ».*
Toi qui savais faire beaucoup avec si peu grâce à ton sens élevé du partage, Toi qui savais cultiver l'amour et l'amitié…Toi qui savais rendre nos moments heureux. Comment oublier le frère et l'ami fidèle à toutes les épreuves, le cadet généreux et protecteur. Je pense à tes enfants, à ton épouse et à Victor !
Marc, Tu nous as tant aimés, que tu as préféré partir avant, craignant pour ta sublime souffrance devant l'abjection et l'indigence de ce monde .Ta belle âme si orientée vers la sensibilité humaine, trempée par la lecture des grands penseurs n'aurait pu se résoudre à la solitude d'une affection entamée.
Ngouàhla, Marc !
Je dirai toujours
Et encore Ton nom,
Dans les murmures à mes allégresses ;
Dans la solitude évocatrice de mes pénitences,
D'un frère
Invisible désormais,
D'un ami néanmoins Assidu
à Zanaga, Kellé, Okondja,
Franceville, Komono, Bambama,
Mayoko Etoumbi, Lekana,
Mossendjo et Sibiti…
Tous ceux qui t'ont connu, reconnaissent que tu étais un homme de qualité !
Marc, C'est Moi !
Djanga Lefouoba lé Yembangoy

GHADO
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: 66, rue Mboko, Moungali, Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01-2020-B13-00060
INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du quatre février deux mil vingt, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-Vie Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts ;
Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
Commerce Général (import-export); Vente pagne - groupe électronique. électronique; Vente accessoires électriques, domestiques, ménagers; Vente véhicules et pièces détachées.
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur.
Dénomination Sociale: La société prend la dénomination suivante: GHADO.
Siège social: le siège social est fixé à Brazzaville, 66, rue Mboko, Moungali (République du Congo).
Durée: la durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.
Administration de la société: La Société est gérée et administrée par Monsieur NDJIM Abdoulaye, demeurant à Brazzaville.
Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 21 février 2020.
Immatriculation: la Société dénommée GHADO est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM-BZV-01-2020-B13-00060.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste
BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

Maître sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI,
Notaire
Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la Paix
En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo, Boîte Postale: 13.2731; Tél.: (242) 05.522.96.231 06.952.17.261; E-mail: skymbassa@yahoo.fr

AVIS D'ANNONCE LEGALE

ERNST & YOUNG
Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de dix millions (10.000.000) de Francs CFA
Siège Social: Immeuble MUCODEC, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, 3ème Etage droite – B.P.: 84, Brazzaville, République du Congo
Agréée CEMAC numéro SEC numéro 062.
RCCM: CG BZV.07.B.569

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte, ordinaire et extraordinaire du 27 mars 2020, déposé le 29 mai 2020 au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 29 mai 2020, sous folio 100/3, numéro 0595, les actionnaires, la société ERNST & YOUNG, société anonyme avec Administrateur Général au capital de dix millions (10.000.000) Francs CFA, dont le siège social est sis à Brazzaville, Immeuble MUCODEC, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, 3ème Etage droite-B.P.: 84, République du Congo, immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM CG/BZV/07 B 569, ont statué et délibéré, entre autres, sur les résolutions suivantes:
I-A titre ordinaire :
-Démission de l'Administrateur Général: l'Assemblée Générale, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Ludovic NGATSE de ses fonctions d'Administrateur Général;
-De la nomination du nouvel Administrateur Général: l'Assemblée Générale, nomme, en qualité d'Administrateur Général, en remplacement et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Ludovic NGATSE, démissionnaire, Monsieur Arsène-Didace OSSIBI. Son mandat arrivera donc à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.
-De la nomination d'un Administrateur Général Adioint: l'Assemblée Générale, nomme en qualité d'Administrateur Général Adjoint, Monsieur Serge Alexandre Patrick DENGUET ATTICKY, pour une durée de trois (03) années, qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.
II-A titre extraordinaire:
-Adoption des statuts: l'Assemblée Générale a décidé de modifier les statuts de la société pour les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant l'exercice de la profession d'expert-comptable, et de leur totale harmonisation avec les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés commerciales.
Les statuts mis à jour ont été déposés au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, le 29 mai 2020, et ont été dûment enregistrés à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 29 mai 2020, sous folio 100/6 numéro 0598.
Dépôt légal a été effectué le 02 juin 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 20 DA 106.
Les formalités d'inscription modificative au registre de commerce et du crédit mobilier ont été accomplies le 02 juin 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro M2/20-190.

Pour insertion légale,
Maître Sylvert Bérenger
KYMBASSA BOUSSI

#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Respectons les gestes barrières
et restons bien hydraté pour
notre santé !
info@itecongo.com
www.itecongo.com
BZV : 06 606 11 11
PNR : 03 306 11 11